

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. CADRE PHYSIQUE ET RESSOURCES NATURELLES

2.1.1. GEOLOGIE

Géologie de la région Limousin

La région Limousin est située à l'ouest du massif central, en géologie appelée aussi la chaîne hercynienne. Il s'agit d'une chaîne de montagne ancienne, avec une histoire géologique complexe. Sur le territoire affleurent des formations géologiques qui furent profondes et qui ont subi un métamorphisme et un magmatisme important.

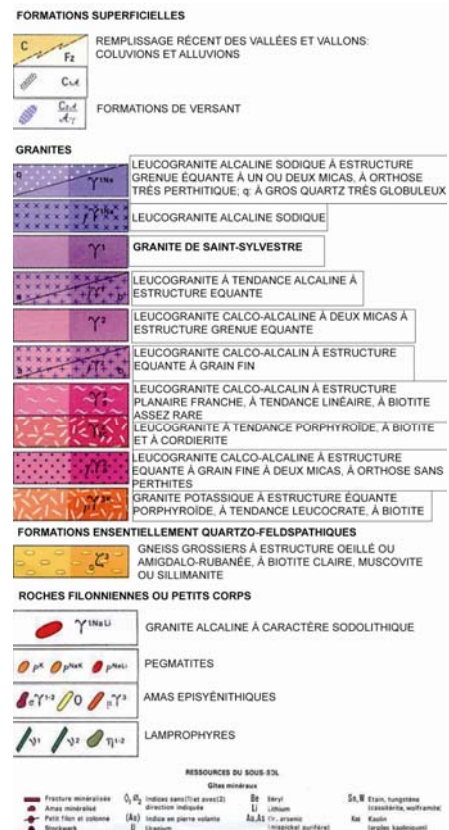
Près de 93% de la surface du Limousin est constituée de roches cristallines (granites, gneiss,...), mises en place il y a 450 à 280 millions d'années (orogénèse hercynienne). Un peu moins de 7% du territoire est constitué de roches sédimentaires en partie issues du démantèlement du socle (permien), et en partie carbonatées et karstifiées (jurassique).

Géologie de la commune de Saint-Sylvestre, carte géologique d'Ambazac 1 :50.000

La carte géologique d'Ambazac montre que la **grande majorité du territoire est occupée par des granites**. Ces roches se sont mises en place entre -330 et -300 millions d'années.

On trouve des gneiss sur la partie sud-est de la commune (couleur jaune), en limite avec la commune d'Ambazac. Les matériaux les plus récents se trouvent au fond des vallées, vallons et dépressions topographiques en général.

La plus forte résistance à l'érosion des granites par rapport à leur environnement métamorphique, a conditionné la formation du relief des Monts d'Ambazac.



Les ressources minérales sont très importantes sur la commune. Cela a engendré le développement de l'activité minière sur la commune. Les mines ont été exploitées dans un premier temps pour l'extraction de granite destiné à la construction (bâtiments de Limoges,...) et ensuite pour l'exploitation d'uranium.

Description des unités lithologiques de la carte géologique

► Granites



On trouve quatre types de granite sur Saint-Sylvestre, classifiés selon leurs critères de composition minéralogique. **La grande majorité de la commune est occupée par le « granite de Saint-Sylvestre ».**

Il s'agit d'une roche claire, dure et bonne pour la construction. Elle est composée de cristaux de quartz de taille moyenne, des micas et du feldspath. Tous les granites sont fracturés et remplis par des filons ou roches filoniennes de direction nord-est/sud-ouest.

► Gneiss

Ils ne sont présents que dans le sud-ouest de Saint-Sylvestre. Du fait de leurs natures et de leurs compositions minéralogiques différentes, les gneiss sont des roches moins résistantes et moins dures que les granites.

► Formations superficielles

Au niveau des thalwegs et des cours d'eau, on trouve, recoupant toutes les formations géologiques, des colluvions et des alluvions provenant de remplissages récents (blocs, sables, graviers, tourbe, ...). On remarque qu'en général **la disposition de ces formations suit la fracturation géologique de direction sud-est/nord-ouest.**

Les réseaux fluviaux (ensemble des cours d'eau superficiels) se sont structurés durant l'époque quaternaire, tandis que l'érosion a contribué à modeler les topographies vers le paysage actuel.

Les remplissages récents sont d'importance écologique et humaine. C'est là que l'on trouve, en général, des zones humides et les captages d'eau souterraine de Saint-Sylvestre.

► Roches filoniennes ou petits corps

Un filon est une lame de roche recoupant l'encaissant et correspondant le plus souvent au remplissage d'une fracture (faille, diaclase). Le remplissage d'un filon contient généralement des substances utiles (métaux, minéraux).

Sur le territoire communal, de nombreuses fractures minéralisées donnent lieu à des gîtes minéraux (lieux de concentration de minéraux : béryl, tungstène, uranium, ...).

Sites Miniers de Saint-Sylvestre

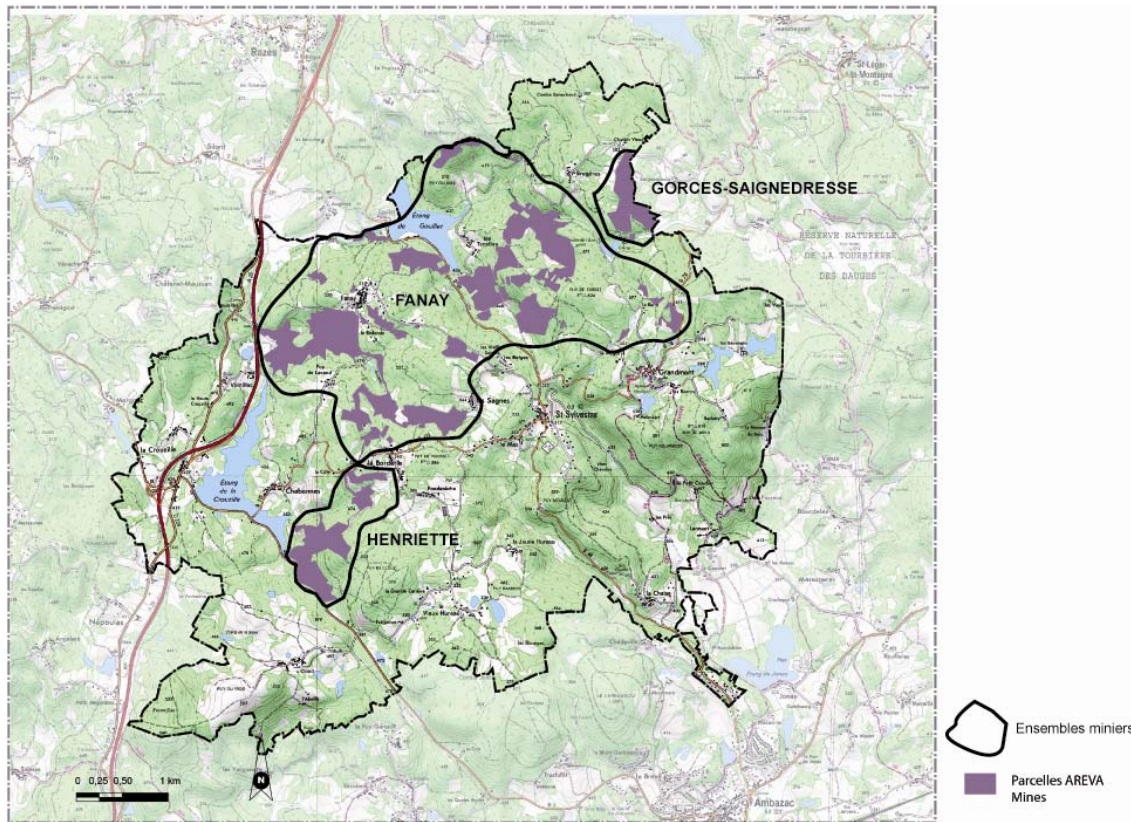
On trouve trois anciens ensembles miniers, inclus dans la zone minière de la Cruzille : Fanay, Gorges-Saignedresse et Henriette. Ce sont des anciens sites d'extraction d'uranium. Les mines étaient développées à ciel ouvert et souterrainement (galeries,...). Les sociétés COGEMA-CEA-SIMO-MAC étaient les principaux exploitants.

Aujourd'hui l'activité minière est arrêtée (arrêté préfectoral de finalisation de travaux en 1998), et les anciennes exploitations ont été aménagées pour minimiser l'impact sur l'environnement. **La bonne restauration écologique des anciens sites miniers ne les rend pas trop perceptibles visuellement.**

Les zones où l'activité minière a été développée par le passé (mines, bâtiments liés à cette activité, ...) sont désormais des propriétés du groupe AREVA.

A cause du remplissage récent des anciens sites miniers et de la nature de la roche exploitée, **il faudra prendre en compte l'instabilité du sol pour la construction et la radioactivité naturelle de ces zones minières.**

► Cartographie des parcelles propriété AREVA Mines



► La mine Henriette (période d'exploitation 1949-1981). Uranium produit : 186 tonnes.

Il s'agit de la première mine d'uranium de France. L'ancien site minier est localisé en bordure de la D.5, au sud de l'Étang de la Cruzille.

L'espace est entouré de villages et de hameaux (La Borderie, Chabannes, Cloud, Fondanèche et Vieux Hureau).

Le paysage est constitué de collines au relief accusé, essentiellement boisées. Une mise en sécurité et une restauration écologique de l'ensemble minier ont été effectuées entre 1992 et 2002.



- Fanay (période d'exploitation 1951-1992). Uranium produit : 4321 tonnes.

C'était l'ensemble minier le plus important de Saint-Sylvestre, composé de 17 chantiers, englobant une zone de 10 km², limitée au nord par le village d'Augères, au sud par le village de La Borderie, à l'ouest par l'A20 et à l'est le secteur de Gorces - Saignedresse.

Aujourd'hui, on trouve la station de traitement des eaux d'Augères et deux bassins de décantation. Les anciens sites miniers ont été revégétalisés.



On peut décrire le paysage comme "chaotique", à cause des très anciennes carrières de granite de la ville de Limoges, qui constituent des éléments de rupture dans le paysage.

- Les Gorces – Saignedresse (période d'exploitation 1981-1991). Uranium produit : 437 tonnes.

Il s'agit d'un ensemble minier de 23 hectares de surface sur les communes de Saint-Sylvestre et Saint Léger-de-la-Montagne. Actuellement, les bâtiments liés à l'activité minière sur l'ancienne carrière sont mis à disposition de la mairie et diverses zones sont utilisées pour l'activité de « ball-trap ».

- Risques et potentiel de développement

Les sites miniers de la commune constituent des zones impropres à la construction, en raison de l'instabilité du terrain (remplissage de galeries et carrières avec sédiments non compactés), ou de la forte radioactivité naturelle de la zone.

Toutefois, il existe un bon potentiel pour le développement du « tourisme géologique », pouvant s'adresser à un public intéressé, aux scientifiques et aux scolaires : lien possible avec le musée des minéraux d'Ambazac.

2.1.2. PEDOLOGIE

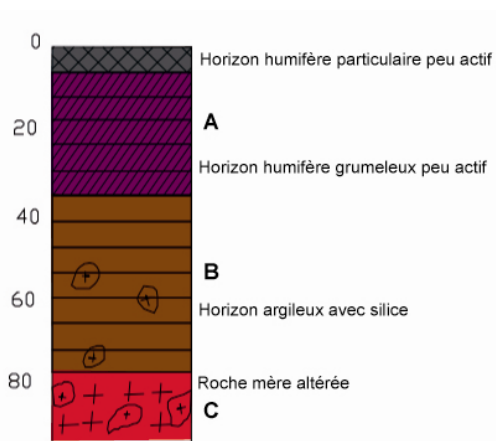
La composition du sol est liée à la nature de la roche sous-jacente, le sol est le résultat de la météorisation de la roche originale. En tenant compte de la nature granitique de la roche sur la majorité de la commune de Saint-Sylvestre, **les sols que l'on trouve sur le terrain sont d'une acidité élevée. Ce sont des sols peu favorables, a priori, pour les activités de type agricole.** Des amendements peuvent néanmoins améliorer leur potentiel.

La commune est occupée essentiellement par des sols bruns acides humifères, des sols bruns acides et, notamment dans la partie est du territoire communal (Grandmont, ...), des sols humifères à gley plus ou moins tourbeux. En fond de vallée se forment des sols alluvionnaires.

Caractéristiques des principales unités de sols

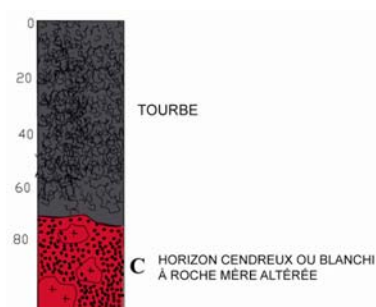
► Sols bruns acides humifères

Ce sont les sols les plus fréquemment rencontrés sur la commune de Saint-Sylvestre, sur les pentes des interfluves ; ils présentent le profil type suivant :



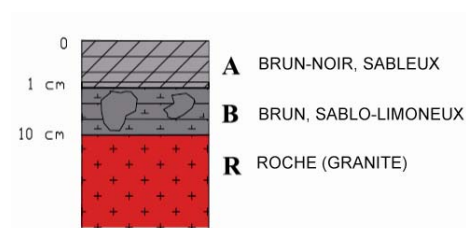
► Sols tourbeux

Ce sont des sols caractérisés par une très forte teneur en matière organique, d'origine végétale, peu ou pas décomposée. C'est un écosystème particulier et fragile dont les caractéristiques en font, malgré des émissions de méthane, un puits de carbone, car il y a plus de synthèse de matière organique que de dégradation. Ils se forment dans les alvéoles granitiques, dans l'est de la commune (secteur des Vieux Sauvages...) :



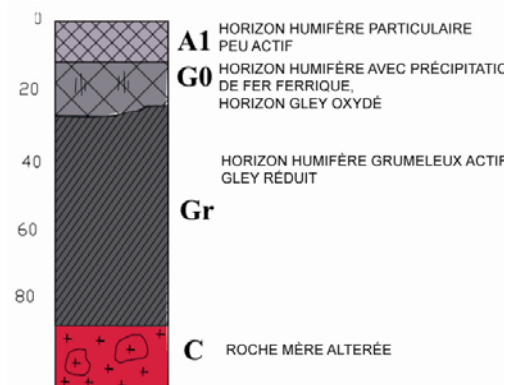
► Sols d'érosion

On les trouve sur les sommets granitiques des interfluves :



► Sols à Gley ou à pseudogley

Les sols à Gley présentent des couleurs bleu-vert gris en raison de leur localisation en zone humide. Lors de l'exposition à l'air, le gley devient tacheté de roux, de jaune ou d'orange, en raison de l'oxydation du fer présent dans le sol. On les trouve en fond de vallon :



Il s'avère que la commune de Saint-Sylvestre a des terrains relativement hétérogènes. Ils sont toutefois essentiellement de texture sableuse à sablo-argileuse, sur un socle de granite plus ou moins profond.

2.1.3. CLIMAT

Le climat est de type tempéré humide avec des précipitations moyennes annuelles comprises entre 1100 et 1200 mm, et des températures moyennes annuelles comprises entre 9 et 10°C. L'ensoleillement est de l'ordre de 1900 heures/an.

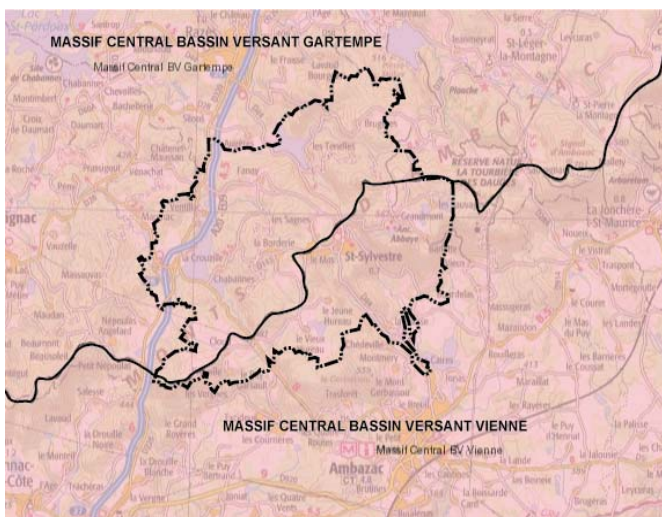
Ce climat est caractérisé par la fraîcheur et des pluies abondantes. Les chutes de neige sont fréquentes en hiver. On peut définir la climatologie de la commune comme de type océanique avec de fortes influences montagnardes.

Les vents dominants proviennent du sud-ouest (influence océanique), du nord et du nord-est (continentale) et enfin du sud-est. De force plutôt faible de juin à octobre, les vents sont plus forts de février à avril. Les moyennes recensées font état d'une vitesse de 3 m/s en moyenne annuelle. Les vents les plus violents (>8m/s) soufflent en été ou en hiver. Ils sont liés à des tempêtes ou à des orages, et se produisent dans la direction sud-ouest.

2.1.4. HYDROGEOLOGIE

À grande échelle, la commune se situe sur une division hydrogéologique qui distingue deux grandes masses d'eaux souterraines : bassin versant Gartempe au nord-ouest et bassin versant Vienne au sud-est de la commune.

A l'échelle communale, on trouve deux types d'aquifères : des aquifères localisés dans les formations superficielles récentes (arènes) et des aquifères localisés dans les fissures de la roche saine. **Les sources sont particulièrement nombreuses dans les aquifères des arènes.**



Source : BRGM.

Les caractéristiques hydrogéologiques de ces deux aquifères sont différentes. Les aquifères des arènes sont moins perméables (capacité de transmettre l'eau souterraine) que les aquifères des fissures. Cependant, le volume d'eau contenu est plus grand dans les aquifères des arènes que dans ceux des fissures.

Les nappes captées pour l'alimentation de la commune de Saint-Sylvestre (captages de la Chaise et du Vieux Hureau) sont peu profondes, mal protégées, sensibles à la pluviométrie et aux pollutions superficielles domestiques ou agricoles.

L'utilisation sans traitement des eaux captées implique :

- un bassin d'alimentation d'une excellente qualité sanitaire ;
- de préférer les nappes des zones d'arènes (matériau plus filtrant) ;
- de capter les eaux à 6 m de profondeur au moins pour leur assurer une protection suffisante au voisinage de l'ouvrage ;
- de mettre en place et de faire respecter les servitudes indispensables au maintien dans le temps de l'excellente qualité sanitaire du bassin d'alimentation.

Il n'existe pas de plan de protection ou d'étude hydrogéologique locale détaillée expliquant la dynamique souterraine et les relations avec les eaux superficielles. **Il y a de fortes contraintes à l'urbanisation, au développement agricole et industriel dans les secteurs de captages, pour protéger la qualité de l'eau potable.**

Qualité des eaux souterraines

La directive Européenne DCE (Directive Cadre de l'Eau) fixe les critères pour évaluer la qualité des eaux souterraines. À grande échelle, la masse d'eau du bassin versant de la Vienne présente un bon état qualitatif. Par contre, la masse d'eau du bassin versant Gartempe présente un mauvais état de qualité notamment en raison de pesticides.



Localement, on trouve quatre points de mesure pour évaluer la qualité de l'eau souterraine.

Seulement trois sont en fonctionnement depuis l'année 1996. Ce sont les qualitomètres de Vieux Sauvages, Vieux Hureau et la Chaise.

► Analyses récentes sur la qualité de l'eau souterraine de la commune

Les analyses effectuées dans l'installation des Sauvages le 18/08/2015 par l'agence régionale de santé (ARS) du Limousin, concluent que l'eau ne respecte pas les exigences de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (pH et conductivité).

Il s'agit d'une eau agressive et corrosive en raison de sa faible minéralisation et de son pH. Il existe aussi un risque de teneurs excessives en métaux (dégradation du réseau d'eau potable). **L'eau nécessite un traitement de re-minéralisation avant la distribution.** Les autres paramètres analysés sont conformes.

La présence de roches granitiques, difficilement solubles, et la provenance superficielle des eaux captées peuvent expliquer la faible minéralisation de l'eau. Les zones tourbeuses, avec des teneurs importantes en matière organique, peuvent donner de l'acidité (et donc un pH bas) à l'eau naturelle. Le captage des Vieux Sauvages se situe à l'est de la commune, où l'on peut trouver des sols tourbeux. Un traitement de re-minéralisation pourrait résoudre les problèmes d'acidité et de minéralisation.

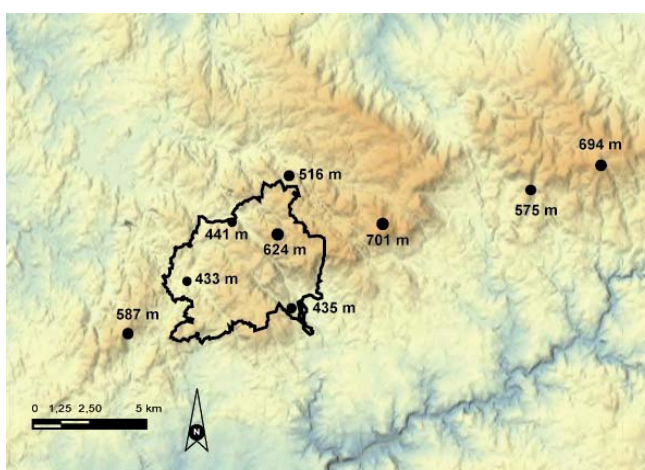
2.1.5. HYDROLOGIE

A grande échelle, la commune de Saint-Sylvestre est située dans le bassin versant de la Vienne, intégré dans le bassin hydrographique de la Loire-Bretagne. Localement, **la commune se situe sur une ligne de partage des eaux**, définie par les monts d'Ambazac.

Cette ligne suit une direction sud-ouest/ nord-est, et divise les écoulements superficiels vers le Taurion au sud-est de la commune et vers la Gartempe au nord-ouest.

Il n'existe pas de cours d'eau superficiels très étendus à Saint-Sylvestre. On remarque toutefois de nombreuses zones humides et des ruisseaux d'importance écologique :

- à l'ouest : le ruisseau des Sagnes, qui alimente l'Étang de la Cruzille ;
- au nord : le ruisseau de Guimbelet, qui alimente l'Étang de Guillet.



Topographie communale montrant l'altitude de quelques points du territoire et le réseau hydrographique principal. Source : IGN.

Qualité des eaux superficielles

Il n'existe pas d'analyses de la qualité des cours d'eau sur Saint Sylvestre. À échelle du bassin, **l'étude réalisée pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne conclut que l'eau concernant la commune possède un bon état chimique, écologique et biologique.**

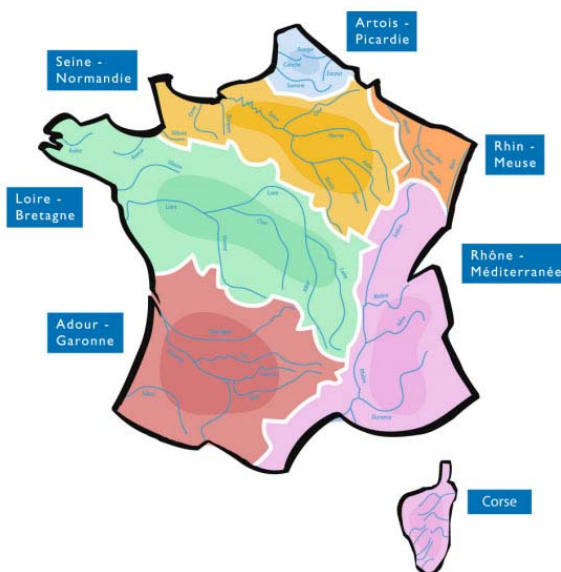
La concentration urbaine faible, la fermeture des installations minières, l'absence d'usines et d'autres sources de pollutions potentielles, ainsi que l'entourage naturel qui caractérise la commune, font que les cours d'eaux superficiels sont de bonne qualité écologique.

2.1.6. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Saint-Sylvestre est inclus dans le SDAGE du bassin Loire-Bretagne. Le dossier révisé a été approuvé le 4 novembre 2015. C'est un document qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs à atteindre

Il est complété par un programme de mesures qui précise les actions (techniques, financières, réglementaires) à conduire pour la période 2016-2021.

Par rapport au programme précédent, le SDAGE doit désormais également encourager l'adaptation au changement climatique des pratiques en matière de gestion de l'eau (économies d'eau, prévention des pénuries, résilience des milieux aquatiques, ...).



Bassins hydrographiques de France. Source: DREAL

L'objectif du SDAGE Loire-Bretagne est d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2021.

Quatorze orientations fondamentales sont retenues :

- | | | |
|--|--|---|
| .Repenser les aménagements de cours d'eau | .Protéger la santé en protégeant la ressource en eau | .Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et de politiques publiques |
| .Réduire la pollution par les nitrates | .Maîtriser les prélèvements d'eau | .Mettre en place des outils réglementaires et financiers |
| .Réduire la pollution organique et bactériologique | .Préserver les zones humides | .Informar, sensibiliser, favoriser les échanges. |
| .Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides | .Préserver la biodiversité aquatique | |
| .Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses | .Préserver le littoral | |
| | .Préserver les têtes de bassin versant | |

La commune appartient au sous-bassin Vienne et Creuse qui couvre un territoire de 21 121 km² et concerne 1 017 713 habitants. L'objectif est d'atteindre un bon état en 2021 pour 57% des eaux de surface. Pour cela, le programme 2016-2021 définit un programme de mesures complémentaires au SDAGE concernant sept domaines principaux : l'agriculture, l'assainissement, la connaissance, l'industrie et l'artisanat, les milieux aquatiques (37 % du coût du programme), les ressources.

En l'absence de SCOT opposable, le PLU doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE.

La commune n'est pas inscrite dans un SAGE. Les plus proches sont ceux de « Vienne » et « Cher amont ».

2.1.7. GESTION DE L'EAU COMMUNALE

Gestion des eaux usées : stations d'épuration des eaux usées

On trouve trois stations à Saint-Sylvestre : une située près du bourg, une située à Fanay et la troisième située à la Borderie. Selon les informations obtenues sur la capacité et le volume des eaux usées produites, **les stations d'épuration sont d'une capacité supérieure à la demande.** Cela implique un mauvais fonctionnement qui se traduit par un coût additionnel.

Le tableau suivant montre les capacités en équivalent habitant (EH), demande biochimique d'oxygène (DBO5) et volume (m³/j) de chaque station :



N° Sandre	Localisation	Maître d'ouvrage - Exploitant	Capacité	Mise en service
0487183S0003	LE BOURG	Commune de Saint-Sylvestre	150 EH 9 kg/j de DBO5 23 m ³ /j	janvier 2004
0487183S0002	LA BORDERIE	Commune de Saint-Sylvestre	150 EH 9 kg/j de DBO5 23 m ³ /j	janvier 2007
0487183S0001	FANAY	Commune de Saint-Sylvestre	150 EH 4,2 kg/j de DBO5 11 m ³ /j	janvier 2001

► Dernier rapport du fonctionnement des stations d'épuration : bourg et la Borderie

Le dernier rapport, effectué le 16/04/2014, indique un mauvais fonctionnement de la station située au bourg, notamment par rapport à la fosse de décantation (elle est éventrée), le mauvais fonctionnement des filtres, les teneurs élevées en ammoniacque. Une nouvelle station d'épuration est en cours de réalisation en 2017.

La station de la Borderie fonctionne correctement.

Gestion de l'eau potable

Le réseau d'eau potable appartient au S.I.A.E.P. (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Saint-Sylvestre-Compreignac, qui regroupe ces deux communes, et dont le siège se trouve à la mairie de Saint-Sylvestre. La gestion de la ressource est confiée à la SAUR. De nombreuses canalisations traversent le territoire communal. Dans le bourg, sont répertoriées : une canalisation de diamètre 125 mm, une de diamètre 75, trois de diamètre 63 et une de diamètre 32. Le secteur sud (stade), est alimenté par une canalisation de diamètre 50 mm (source : Carte communale).

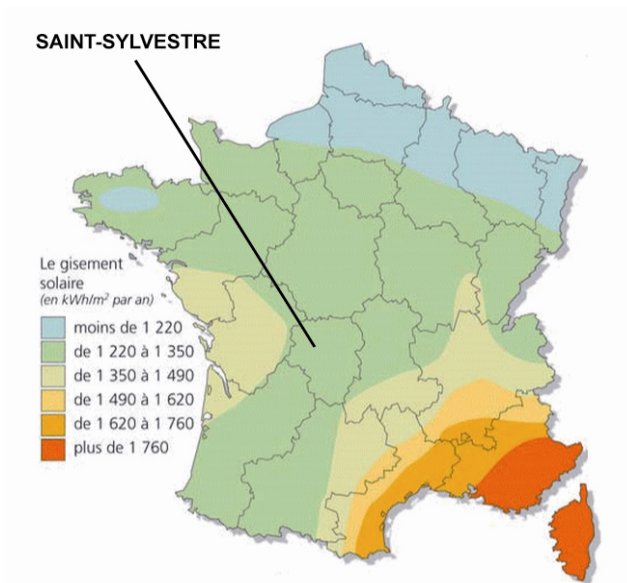
2.1.8. ÉNERGIE

Énergie solaire

Pour évaluer le potentiel d'utilisation de l'énergie solaire dans une commune, il faut prendre en compte deux paramètres : l'ensoleillement et le gisement solaire.

La mesure de l'ensoleillement se fait en kilowattheure par m² et par an (kWh/m².an), représentant l'énergie reçue sur une année par m². Avec près de **1900 heures de soleil par an**, la commune de Saint-Sylvestre bénéficie d'un niveau moyen d'ensoleillement à l'échelle du territoire français.

Le gisement solaire correspond à l'énergie reçue et potentiellement valorisable. Le gisement solaire de la commune se situe près de **1 285 kWh/m²** en moyenne annuelle, ce qui représente **un potentiel correct** pour l'utilisation de cette énergie à l'échelle de la France (Source : ADEME).



Le gisement solaire en France. Source: ADEME



Ce gisement peut être exploité pour produire de la chaleur, avec des panneaux thermiques qui chauffent l'eau domestique ou pour produire de l'électricité avec des panneaux photovoltaïques. Les toitures des bâtiments d'habitation, d'équipement ou d'activité peuvent être utilisées. L'électricité produite peut être intégrée aux besoins propres ou au réseau public.

Pour des panneaux solaires thermiques, une installation peut couvrir 50 % des besoins en eau chaude d'une famille.

Énergie éolienne

L'objectif du schéma régional éolien (SRE), annexé au schéma régional climat air énergie (SRCAE), est de contribuer au développement de l'énergie éolienne en Limousin, en fixant un cadre précis prenant en compte les enjeux spécifiques au territoire. Il détermine les objectifs de puissance mais ne constitue pas pour autant un « projet territorial » de développement de l'éolien en Limousin.

La commune de Saint-Sylvestre est considérée comme non apte, a priori, pour le développement d'un parc éolien. Les nombreux enjeux tels que la présence de multiples zones humides, de milieux boisés, d'écosystèmes naturels fragiles, ... empêchent la création d'éoliennes.

Géothermie

L'énergie géothermique consiste à prélever ou extraire l'énergie accumulée dans la terre, qu'elle soit stockée dans l'eau des aquifères ou directement dans les terrains, pour l'amener à la surface et l'utiliser sous forme de chauffage ou d'électricité. L'énergie contenue dans les terrains superficiels (terrains, nappes alluviales, aquifères) est exploitée grâce aux pompes à chaleur (PAC), systèmes thermodynamiques bénéficiant de coefficients de performance (COP) de 3 à 5, soit 3 à 5 kWh thermiques produits pour 1 kWh électrique consommé.

La nature des roches présentes permet en principe un bon développement de la géothermie de très basse énergie sur sondes géothermiques. Elles ont une bonne conductivité thermique (granite, gneiss) donc un bon potentiel. Il existe d'ailleurs dans la région Limousin de nombreux projets de sondes géothermiques.

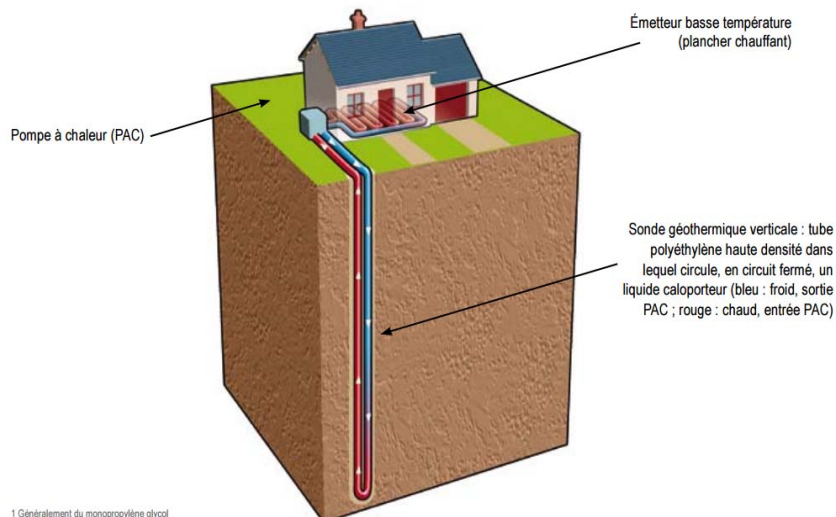


Schéma de la géothermie de très basse énergie sur sonde géothermiques (source : BRGM).

Cependant, l'installation de ce type de sonde implique un fort investissement initial. L'amortissement économique de l'installation est long.

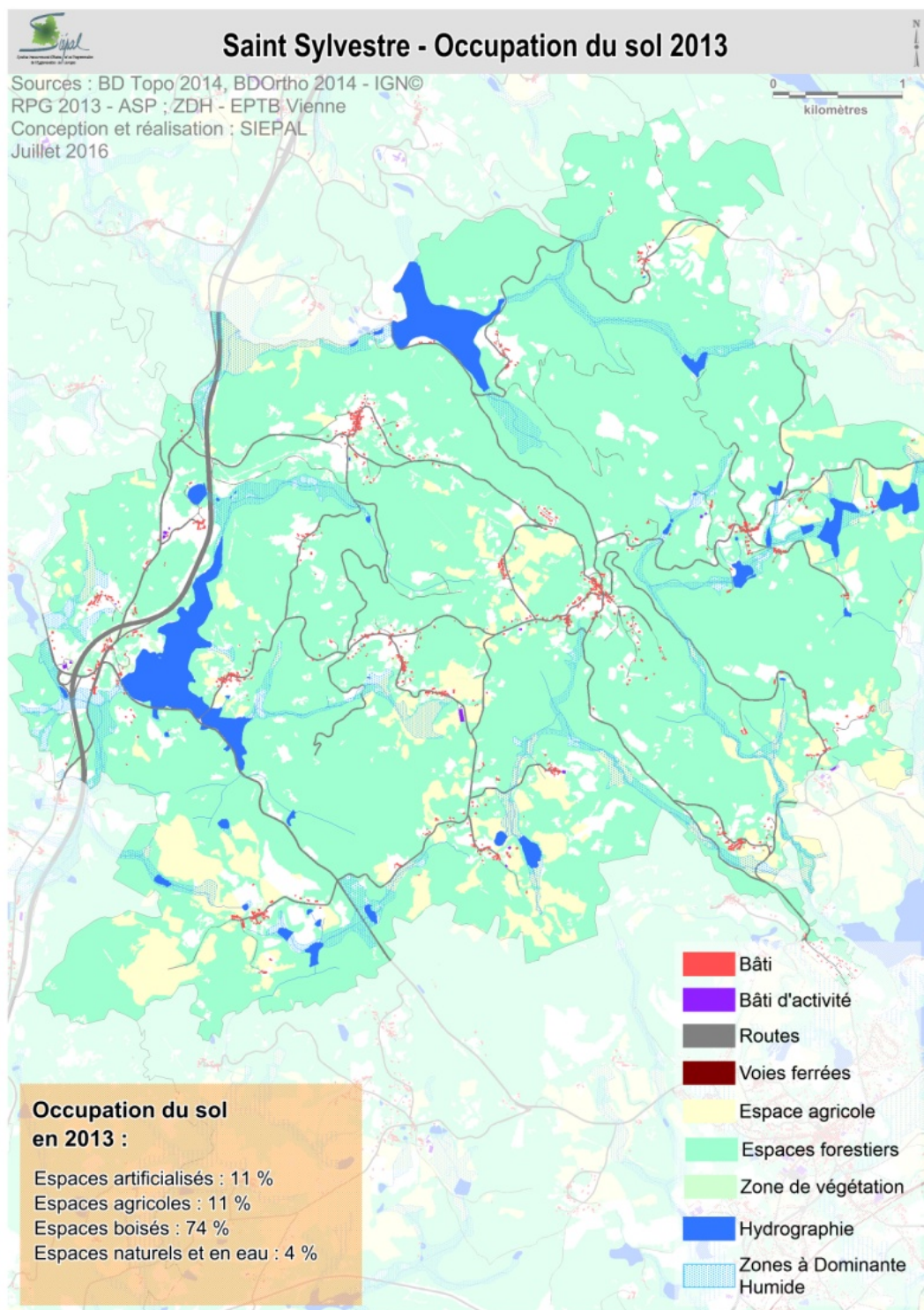
2.1.9. SYNTHÈSE - PROSPECTIVE

Synthèse	Enjeux	Perspectives
<p>Géologie - Massif central, composé de roches granitiques et métamorphiques. Grand développement minier dans la commune. Ancienne exploitation d'uranium</p>	<p>Fortes contraintes au développement urbain dans les anciens secteurs miniers</p>	<p>Potential d'exploitation touristique, en liaison avec le musée des minéraux d'Ambazac</p>
<p>Pédologie - Sols produits par la météorisation de roches granitiques. Acidité élevée des sols d'origine granitique. Présence de sols tourbeux à l'est de la commune</p>	<p>Protection/préservation des sols de type tourbeux pour leur importance écologique</p>	
<p>Climat - Climatologie de type océanique, avec de fortes influences montagnardes</p>	<p>Prise en compte des vents dominants, notamment sud-ouest</p>	

<p>Hydrogéologie - Mauvaise qualité des eaux souterraines au captage du Vieux Hureau et Sauvages</p> <p>Pas de périmètres de protection pour les deux captages d'eau potable du Vieux Hureau et de la Chaise</p>	<p>Amélioration de la qualité de l'eau souterraine par re-minéralisation</p>	<p>Etablissement des périmètres de protection autour des captages d'eau potable</p>
<p>Hydrologie - Ligne de partage des eaux SO-NE. Présence d'étangs, zones humides, ruisseaux et milieux aquatiques. Vallons et zones topographiques basses avec risque d'inondation. Risque de pollution des eaux superficielles</p>	<p>Prendre en compte les zones potentiellement inondables</p> <p>Éviter la pollution de milieux aquatiques</p>	
<p>Gestion de l'eau - Trois stations à Saint-Sylvestre. Capacité des STEP supérieure à la demande. Réseau d'eau potable géré par la SAUR</p>	<p>Optimisation des stations d'épuration, notamment la station d'épuration du bourg</p>	<p>Nouvelle station d'épuration du bourg en cours de réalisation en 2017</p>
<p>Energie - Bon potentiel pour le développement de l'énergie solaire et la géothermie de très basse énergie sur sondes géothermiques. Fortes contraintes pour le développement de l'énergie éolienne</p>	<p>Prendre en compte le caractère des sites, en intégrant les dispositifs d'énergie renouvelable</p> <p>Favoriser une bonne exposition des constructions</p>	<p>Développement favorisé par la réglementation de l'urbanisme : principe d'inopposabilité des dispositions d'urbanisme s'opposant à l'utilisation des dispositifs, matériaux et procédés écologiquement performant</p>

2.2. BIODIVERSITÉ

2.2.1. OCCUPATION DU SOL



Dans l'ensemble, Saint-Sylvestre est un territoire montagneux et boisé, à dominante naturelle, sans développement urbain et agricole important, et où l'occupation des sols est relativement stable d'un recensement à l'autre. Les espaces forestiers sont notamment composés de feuillus. Les espaces agricoles sont en ensembles discontinus, entourés de forêts.

L'évolution du territoire

La cartographie Corine Land Cover, établie à l'échelle nationale (1/100 000^{ème}), définit de grands ensembles de végétation. La méthodologie employée pour réaliser cette cartographie implique que la surface de la plus petite unité cartographiée soit de 25 hectares (seuil de description).

Année 2012

Milieu	Code CLC	Intitulé de l'habitat	Description de l'habitat	Surface de l'habitat 2012	Localisation de l'habitat sur la commune
Territoires artificialisés	112	Tissu urbain discontinu	Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.	47,07 ha	Centre et sud-est de la commune
Territoires agricoles	231	Prairies	Surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris les zones avec haies (bocage).	404,15 ha	Ponctuellement au sud de la commune.
	242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes.	172,29 ha	Dispersées de façon régulière sur toute la commune.
	243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par de la végétation naturelle.	47,11 ha	Ponctuellement sur l'est de la commune.
Forêts et milieux semi-naturels	311	Forêts de feuillus	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominant les espèces forestières feuillues.	1293,94 ha	Prédominant sur toute la commune.
	312	Forêts de conifères	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominant les espèces forestières de conifères.	440,07 ha	Prédominant sur la partie nord-ouest de la commune.
	313	Forêts mélangées	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.	544,65 ha	Partie centre de la commune, la plus grande zone de la commune
	324	Forêt et végétation arbustive en mutation	Végétation arbustive ou herbacée avec arbres épars. Formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation / régénération par la forêt.	109,77 ha	Très ponctuel
	512	Plans d'eau	Étendues d'eau, naturelles ou artificielles, de plus de 25 hectares, couvertes d'eau stagnante la plus grande partie de l'année.	76,44 ha	Nord et ouest de la commune (étangs).

Milieu	Code CLC	Intitulé de l'habitat	Surface de l'habitat en 1990	Surface de l'habitat en 2000 (révisé)	Surface de l'habitat en 2006 (révisé)	Surface de l'habitat en 2012
Territoires artificialisés	112	Tissu urbain discontinu	47,07 ha	47,07 ha	47,07 ha	47,07 ha
	122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	0,69 ha	0,69 ha	0,00 ha (*)	0,00 ha (*)
Territoires agricoles	231	Prairies	339,44 ha	402,11 ha	404,15 ha	404,15 ha
	242	Systèmes cultureux et parcellaires complexes	226,62 ha	172,31 ha	172,29 ha	172,29 ha
	243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	47,11 ha	47,11 ha	77,05 ha	47,11 ha
Forêts et milieux semi-naturels	311	Forêts de feuillus	1293,92 ha	1298,95 ha	1283,85 ha	1293,94 ha
	312	Forêts de conifères	473,22 ha	469,87 ha	451,65 ha	440,07 ha
	313	Forêts mélangées	578,36 ha	566,81 ha	568,17 ha	544,65 ha
	324	Forêt et végétation arbustive en mutation	52,62 ha	54,82 ha	54,82 ha	109,77 ha
	512	Plans d'eau	76,44 ha	76,44 ha	76,44 ha	76,44

(*) Modification nomenclature

Les milieux de type semi-naturel et forestier dominant. Les forêts de feuillus occupent la plus grande surface de la commune avec près de 1300 hectares en 2012.

On observe de légères variations au cours du temps : augmentation des milieux prairiaux et de la forêt et végétation arbustive en mutation, oscillation des forêts de feuillus, diminution des systèmes cultureux et parcellaires complexes, des forêts mélangées.

Les territoires artificialisés (tissus urbains) et les terres agricoles sont restés stables. Cela n'implique pas que la commune n'ait pas eu une croissance démographique ou agricole.

2.2.2. ZONES NATURELLES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF répertorie les périmètres au sein desquels se trouvent des milieux naturels ou des espèces de faune et de flore remarquables au niveau régional.

La ZNIEFF de type 1 est une zone de superficie limitée, avec un intérêt biologique remarquable.

La ZNIEFF de type 2 est un grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes.

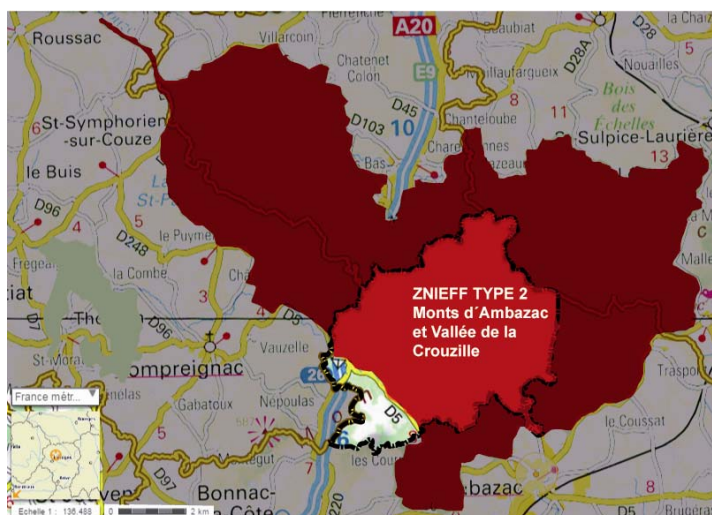
Sur la commune on trouve diverses zones protégées, une ZNIEFF de type 1 et quatre ZNIEFF de type 2. Ces zones sont classées du fait de la présence d'espèces protégées de chauves-souris et d'écosystèmes boisés importants.

ZNIEFF type 2 : « Monts d'Ambazac et vallée de la Couze » Source : fiche ZNIEFF - DREAL

Les Monts d'Ambazac constituent les premiers contreforts de la façade atlantique du massif central. Ils s'élèvent de 400 à 700 m d'altitude et abritent quelques alvéoles granitiques occupés par des tourbières. La zone est fortement boisée. Dans la zone centrale du site persiste une bonne proportion de vieux bois de feuillus (châtaigniers, chênes et hêtres).

De nombreux secteurs ont été plantés de résineux. La zone coïncide avec une limite biogéographique importante : cohabitation dans les Monts d'Ambazac d'espèces d'affinité atlantique avec celles d'affinité montagnarde.

De nombreuses petites rivières prennent leurs sources dans les Monts d'Ambazac parmi lesquels : la Couze ou le Vincou pour le bassin de la Gartempe, et les ruisseaux de la Jonchère et de Beuvreix pour le bassin du Taurion.



Cette ZNIEFF de type 2 couvre 11 577 hectares au total ; 13 ZNIEFF de type 1 ont été définies dans ce vaste périmètre.

Au niveau botanique, l'intérêt du site est dû à la présence d'espèces liées aux milieux tourbeux, aux landes sèches mais aussi à une flore des zones humides et à quelques étangs. Une des espèces les plus remarquables, au niveau de sa répartition régionale est la Linaigrette à feuilles engainées (*Eriophorum vaginatum*). Cette plante inféodée aux tourbières n'est présente qu'en quelques points dans les Monts d'Ambazac alors qu'elle est très présente dans les tourbières de la montagne limousine.

Au niveau faunistique, l'intérêt du site est dû à la présence d'une quinzaine d'espèces de chauves-souris (20 espèces sont signalées en Limousin). Ce territoire constitue une zone d'intérêt majeur pour ces animaux car ils y trouvent des peuplements feuillus encore exploités de manière traditionnelle (bonne diversité des strates d'âge, nombreux arbres âgés à cavités) et un réseau très dense de sites souterrains (anciennes mines, souterrains, caves et habitations abandonnées). Tout les critères sont réunis (territoires de chasse, sites de reproduction, sites d'hivernage) pour que les populations de chauves-souris prospèrent.

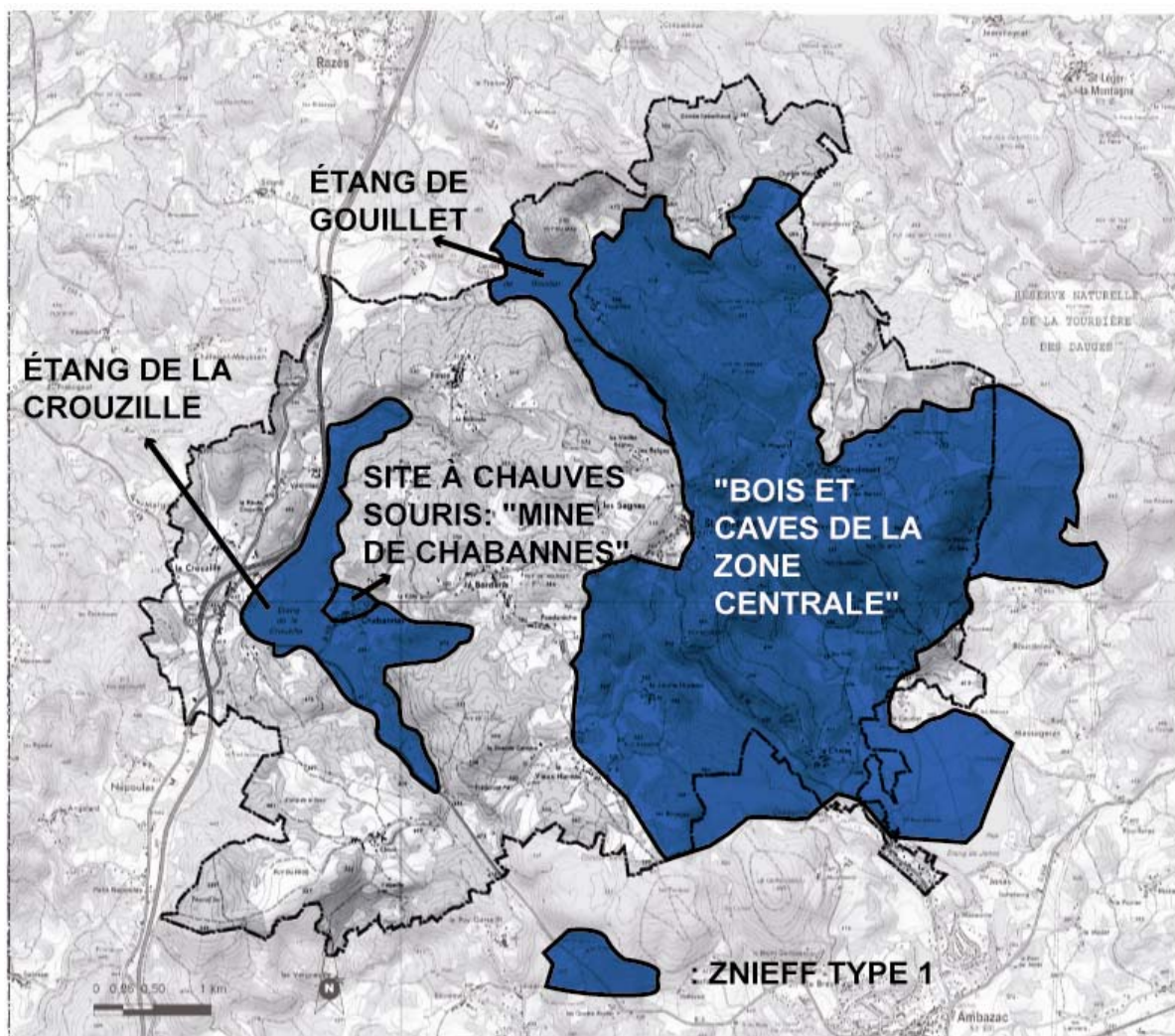
L'abondance de peuplements de feuillus et d'arbres âgés permet le maintien d'une entomofaune riche (insectes). Le lac de St-Pardoux est un site d'hivernage pour de nombreux oiseaux (Tadorne de Belon, Bernache nonette, Harle bièvre, Grèbe jougris, Balbuzard pêcheur, Pipit spioncelle, Plongeon imbrin etc.).

ZNIEFF type 1 Source : fiches ZNIEFF - DREAL

On trouve quatre ZNIEFF de type 1 sur la commune. Elles sont toutes contenues dans la grande ZNIEFF de type 2 "Monts d'Ambazac et vallée de la Couze".

Les deux étangs de la commune, l'étang de Gouillet et l'étang de La Crouzille, ont été créés pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Limoges. Autre ZNIEFF localisée dans la commune, celle de la mine de Chabannes, qui était une zone d'exploitation minière et qui est aujourd'hui un important lieu d'hivernage des chauves-souris.

Ce sont des lieux créés au départ pour le développement socio-économique humain et aujourd'hui ce sont des sites avec une importance écologique remarquable.



Cartographie des ZNIEFF de type 1 sur la commune de Saint-Sylvestre. Source : INPN.

► « Bois et Caves de la Zone Centrale (monts d'Ambazac) »

L'intérêt du site, de 1 353,47 ha, est dû à la présence de 10 espèces de chauves-souris. Le périmètre concerne la zone centrale des Monts d'Ambazac, où l'on trouve encore de manière relativement abondante des bois de feuillus âgés. Le site comprend également de très nombreux sites d'hivernage (souterrains, mines, habitations abandonnées) pour les chauves-souris, proches les uns des autres.

En plus des sites d'hivernage, les chauves-souris trouvent dans ce secteur de nombreux territoires de chasse très favorables compte tenu de la présence des bois de feuillus et des lisières très nombreuses également.

► « Étang de Gouillet (monts d'Ambazac) »

L'étang de Gouillet (74,64 hectares) est entouré de bois, plantations de résineux principalement et vieilles forêts de feuillus (chênes, châtaigniers ou hêtres). Une zone marécageuse est localisée en queue d'étang.



L'étang de Gouillet

Cet étang a été inscrit à l'inventaire principalement pour son intérêt ornithologique. C'est une halte migratoire ainsi qu'une zone d'hivernage pour de nombreux oiseaux. L'étang accueille des oiseaux de passage peu communs en Limousin comme le Harle Bièvre, le Grèbe Jougris.

Quelques plantes sont à signaler, comme la Littorelle. C'est une espèce des rives sablonneuses, protégée à l'échelon national.

L'étang, propriété de la ville de Limoges, est une réserve d'eau potable. Il existe un périmètre de protection immédiat où toute activité est interdite (pêche, baignade,...).

► « Étang de la Crouzille (Monts d'Ambazac) »

L'étang de la Crouzille (144 hectares) est entouré de plusieurs puys atteignant 500 m d'altitude.

On y trouve des espèces particulièrement remarquables comme les isoètes. Il s'agit de plantes aquatiques, apparentées aux fougères, très sensibles à la qualité de l'eau. D'autres plantes remarquables comme les utriculaires se rencontrent aussi dans cet étang. Il s'agit de plantes aquatiques carnivores.

Les prairies situées dans le secteur sud-est de l'étang abritent une orchidée rare en Haute-Vienne : la sérapias langue. Dans les bois jouxtant l'étang un lichen indicateur d'une bonne qualité de l'air a été trouvé, le *Lobaria pulmonaria*.



Étang de la Crouzille

Au niveau faunistique, le principal intérêt concerne les oiseaux de passage. Le balbuzard pêcheur est observé en migration. L'étang accueille de nombreux oiseaux d'eau en hivernage ou de passage. Il est intéressant de signaler aussi la présence d'un insecte rare, inféodée aux zones humides, la Forficule de lesne.

L'étang de la Crouzille est couvert par un arrêté de protection de biotope du 19 novembre 2009 (DRCLE 2009/2357). Cet arrêté a pour but de garantir l'équilibre biologique des milieux et la préservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, le développement, la reproduction et à la survie des espèces suivantes :

- espèces végétales : Flûteau nageant, Littorelle des étangs, Isoète à spores épineuses, Utrriculaire australe, Drosera intermédiaire ;
- espèces animales (chauves-souris) : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Murin à oreilles échanquées, Barbastelle.

La surface totale couverte par l'arrêté de protection est d'environ 93 ha, recouvrant l'étang et sa périphérie.

► « Site à chauves-souris des monts d'Ambazac : mine de Chabannes »

L'intérêt du site est du à la présence de 9 espèces de chauves-souris qui utilisent le site en hivernage. L'effectif du site d'hivernage est estimé à près de 200 individus pour le Grand Murin. C'est le site souterrain d'hivernage le plus important pour les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

2.2.3. NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels d'intérêt écologique, élaboré à partir des directives « Habitats » et « Oiseaux ». Ce réseau est constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS) :

Les Zones Spéciales de Conservation sont instituées en application de la directive « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée, concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Les Zones de Protection Spéciale sont instituées en application de la directive « Oiseaux » 2009/147/CE du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Dans les zones de ce réseau, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. L'objectif est de promouvoir une gestion adaptée des habitats tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales de chaque état membre.

► Notion d'habitat

Un habitat, au sens de la Directive européenne « habitats », est un ensemble indissociable comprenant :

- une faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur l'espace considéré ;
- une végétation ;
- des conditions externes (conditions climatiques, géologiques et hydrauliques).

Un habitat ne se réduit donc pas uniquement à la végétation. On distingue donc :

- l'habitat naturel : milieu naturel ou semi-naturel, aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques, dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales ;
- l'habitat d'espèce : milieu où vit l'espèce considérée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique.

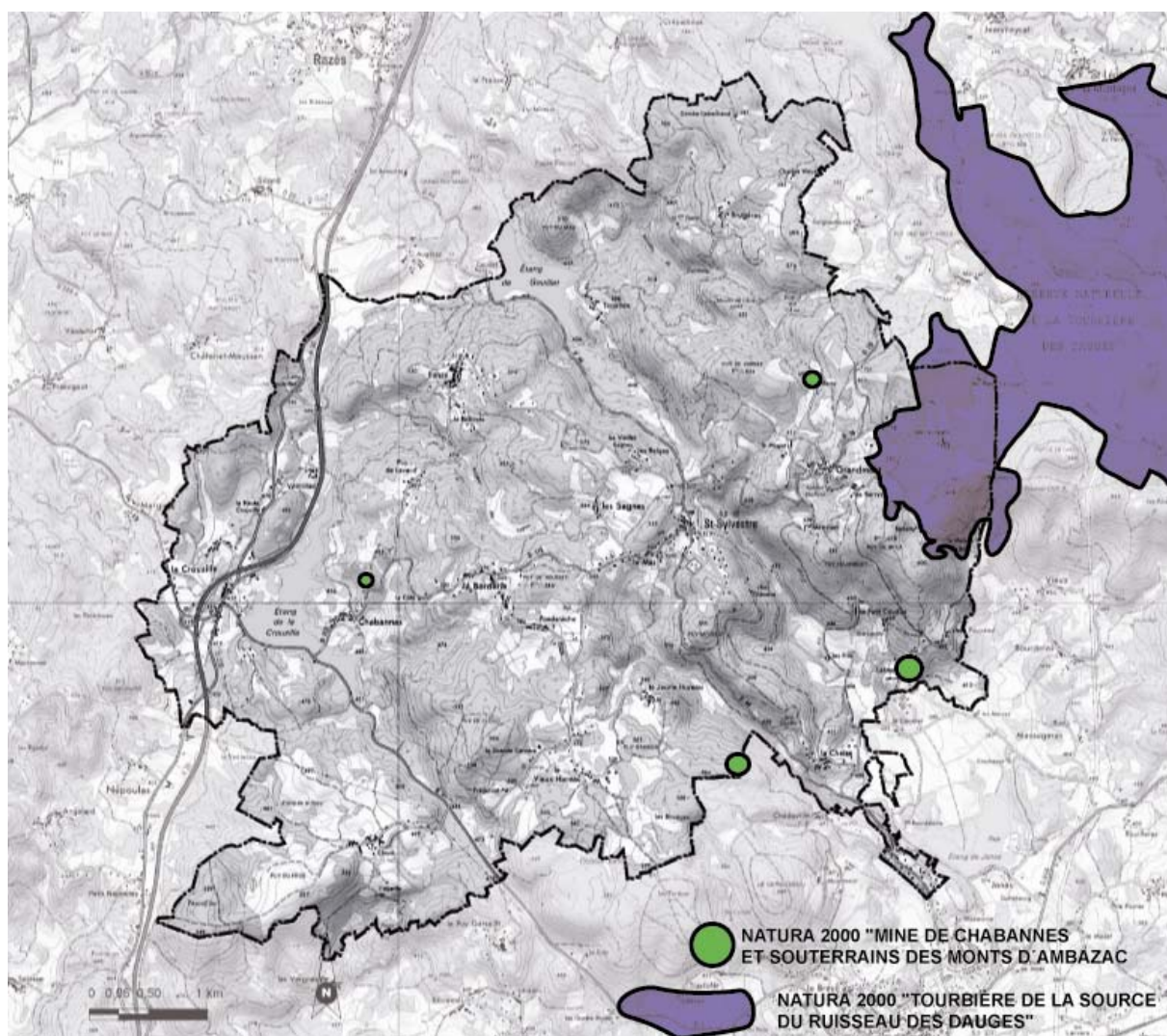
Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont les habitats et espèces considérés comme patrimoniaux au sens de la directive 92/43/CEE dite directive « Habitats ». Certains d'entre eux sont dits prioritaires et doivent alors faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire.

► Notion d'espèce Natura 2000

Les espèces d'intérêt communautaire sont des espèces retenues pour définir des Zones Spéciales de Conservation ou des Zones de Protection Spéciale selon des critères de danger de disparition, de vulnérabilité, de rareté ou encore d'endémicité. Ces espèces font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leurs aires de répartition.

Espaces Natura 2000 à Saint-Sylvestre Source : INPN

On trouve deux espaces Natura 2000 dans la commune.



► « Tourbière de la source du ruisseau des Dauges »

Le site Natura 2000 de la tourbière de la source du ruisseau des Dauges (646 ha) couvre 100% de la superficie de la réserve naturelle nationale (RNN) de la tourbière des Dauges (214 ha), qui correspond au périmètre initial du site Natura 2000. Ce périmètre initial fait aussi l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1982. Dans ce périmètre, l'association communale de chasse de Saint-Léger-la-Montagne a créé une réserve de chasse.

La tourbière des Dauges occupe le fond d'une alvéole granitique. Cette tourbière fait l'objet d'un suivi scientifique depuis de nombreuses années (début des années 70). On y note la présence de nombreuses (plus de 90) espèces animales et végétales protégées sur le plan national et régional.

Le site Natura 2000 prolonge notamment sur Saint-Sylvestre le site de la réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges, qui est située en totalité sur Saint-Léger-la-Montagne.

Le tableau suivant recense la liste des habitats d'intérêt communautaire présents au sein du site Natura 2000 « Tourbière de la source du ruisseau des Dauges »

Habitat	Intitulé Natura 2000	Représentativité sur la ZSC	Répartition
Eaux dormantes			
3130	Végétation amphibie des eaux oligotrophes à mésotrophes	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Présence non significative 0,06 ha
Eaux courantes - Tronçons de cours d'eau à dynamique naturelle et semi-naturelle (lits mineurs, moyens et majeurs), dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération			
3260	Rivières à radeaux de Renoncules et autres « herbes » aquatiques	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Présence non significative 0,5 ha
Landes et fourrés tempérés			
4010	Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	Présence non significative 0,4 ha
4030	Landes sèches européennes à Bruyères	Landes sèches européennes	Bonne 10,3 ha
5130	Fourrés sclérophylles (matorrals)	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Présence non significative 0,1 ha
Prairies			
6410	Prairie humide à Molinie sur sol tourbeux ou argileux à Jonc à tépales aigus	Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Bonne 30,5 ha
Pelouses naturelles			
6230	Pelouses acidiphiles à Nard raide	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale).	Bonne 36,5 ha
Milieux tourbeux			
7110	Tourbière haute active	Tourbières hautes actives.	Bonne 21,7 ha
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle.	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle.	Bonne 3,4 ha
7140	Tourbières de transition et tremblantes	Tourbières de transition tremblantes.	Bonne 1,1 ha
7150	Dépressions sur substrat tourbeux	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	Excellente 2,14 ha
Forêts			
9120	Chênaie galicio-portugaise à Chêne tauzin	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Bonne 186,7 ha
91D0	Aulnaies-frênaies des rives des cours d'eau	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Excellente 1,4 ha

Le tableau suivant recense les espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein de la ZSC

Espèces	Habitat	Distribution	Répartition	
Insectes				
1044	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Cours d'eau permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées, zones bien ensoleillées	Présent dans tous les départements de la région Centre	Présente
1065	Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Milieus très divers : prairies humides, tourbières, lisières et clairières forestières humides	Déclin des populations dans toute l'Europe	Présente
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Essentiellement lié aux Chênes, mais peut être rencontré sur un grand nombre de feuillus.	Bien représenté partout dans les Monts d'Ambazac	Commun
Mammifères				
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, comportant des boisements de feuillus, des prairies pâturées ou de fauche en lisière de bois ou bordées de haies, des ripisylves, landes, friches et vergers	Connu dans toutes les régions françaises.	Présente
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Paysages semi-ouverts, à l'occupation du sol diversifiée, formés de boisements de feuillus (1/3), d'herbages pâturés en lisière de bois ou bordés de haies (1/3) et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins...(1/3)	En France, la population est estimée à 40 000 individus avec des noyaux bien vivaces dans l'ouest du pays en Bretagne, dans la Vallée de la Loire et dans le sud	Très rare
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Milieus forestiers ouverts	Menacées d'extinction en France, les populations subissent un déclin depuis le XX siècle.	Présente
1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Fortement lié aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens de feuillus.	Présent dans la plupart des départements français.	Présente
1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Forêts à sous-bois clairs, végétation herbacée rase	Présent dans la plupart des départements français.	Présente
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Milieus aquatiques d'eau douce, saumâtres et marins	Le noyau de populations du massif central a rejoint ceux de la façade atlantique. La colonisation du bassin de la Loire se poursuit sur la Loire elle-même, l'Allier, le Cher, la Vienne, la Creuse	Présente
1385	Bruchie des Vosges <i>Bruchia vogesiaca</i>	Tourbières hautes actives. Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Les peuplements ne couvrent que de très petites surfaces dans les rares sites actuellement connus (Limousin, Haute-Saône et Haut-Rhin). Les populations matures sont inconstantes, parfois absentes certaines années.	Présente

► « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac »

Ce site est constitué, entre autres, d'anciennes galeries minières qui ne sont plus exploitées. Ces cavités et boyaux miniers disposent de populations denses de certaines espèces de chauves souris. Grande richesse en termes d'hibernation dans un espace limité. Intérêt supplémentaire du fait de la proximité de sites de reproduction et d'hibernation.

Le principal risque de cet espace est le comblement de ces cavités sans aucune précaution (système de grilles) et la dégradation des habitats de chasse. Le tableau suivant montre les habitats caractéristiques de la ZSC :

Habitat	Intitulé Natura 2000	Représentativité sur la ZSC	Répartition
Landes et fourrés tempérés			
4030 Landes sèches européennes à Bruyères	Landes sèches européennes	Présence non significative	3 ha
Prairies			
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Présence non significative	7 ha
Forêts			
9120 Chênaie galicio-portugaise à Chêne tauzin	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Significative	57 ha

Le tableau suivant recense les espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein de la ZSC :

Espèces	Habitat	Distribution	Répartition
Insectes			
1083 Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Essentiellement lié aux Chênes, mais peut être rencontré sur un grand nombre de feuillus.	Bien représenté partout dans les Monts d'Ambazac	Commun
Mammifères			
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, comportant des boisements de feuillus, des prairies pâturées ou de fauche en lisière de bois ou bordées de haies, des ripisylves, landes, friches et vergers	Connu dans toutes les régions françaises.	Présente
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Paysages semi-ouverts, à l'occupation du sol diversifiée, formés de boisements de feuillus (1/3), d'herbages pâturés en lisière de bois ou bordés de haies (1/3) et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins...(1/3)	En France, la population est estimée à 40 000 individus avec des noyaux bien vivaces dans l'ouest du pays en Bretagne, dans la Vallée de la Loire et dans le sud	Présente
1307 Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes, pelouses et milieux herbacés ouverts.	Départements du sud jusqu'au Limousin à l'ouest.	Présente
1308 Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Milieux forestiers ouverts	Menacées d'extinction en France, les populations subissent un déclin depuis le XX siècle.	Présente
1321 Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Près des vallées alluviales, des massifs forestiers essentiellement feuillus, entrecoupés de zones humides	Connu dans toutes les régions françaises.	Présente
1323 Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens de feuillus.	Présent dans la plupart des départements français.	Présente
1324 Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Forêts à sous-bois clairs, végétation herbacée rase	Présent dans la plupart des départements français.	Présente

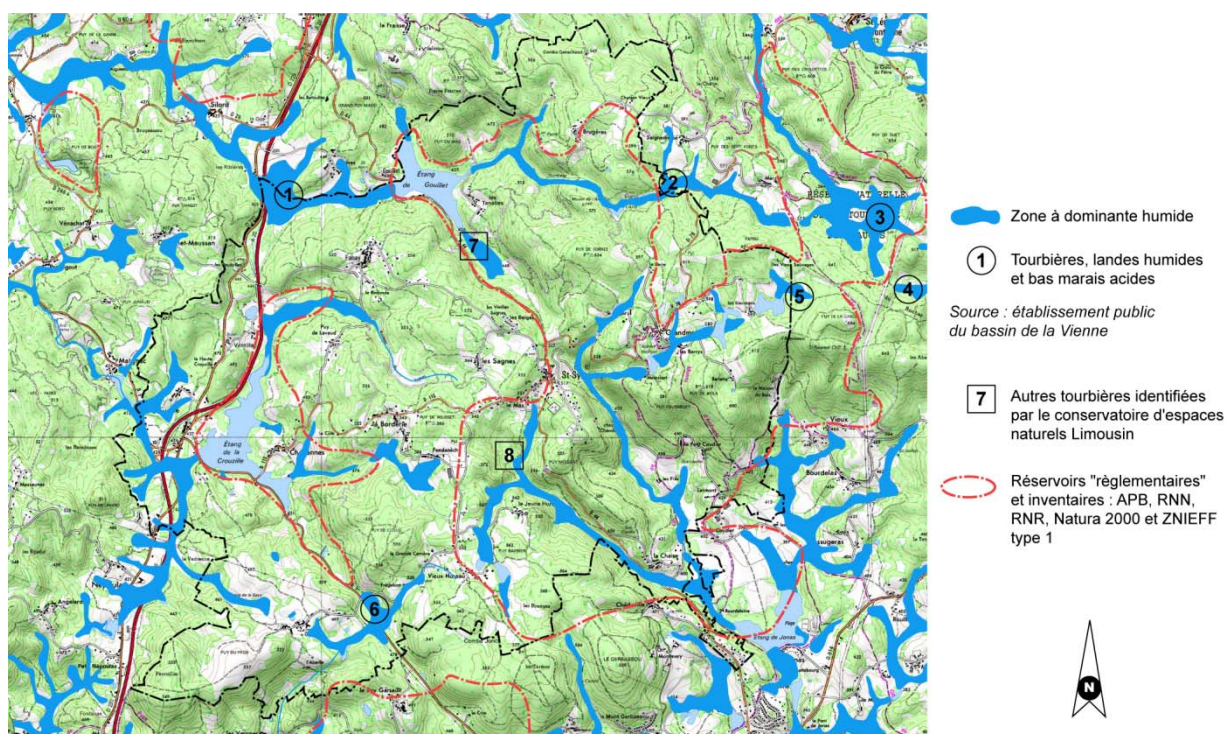
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Milieux aquatiques d'eau douce, saumâtres et marins	Le noyau de population du massif central a rejoint ceux de la façade atlantique. La colonisation du bassin de la Loire se poursuit sur la Loire elle-même, l'Allier, le Cher, la Vienne, la Creuse	Présente
------	---------------------------------------	---	--	----------

2.2.4. ZONES HUMIDES

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Selon la convention Ramsar, les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

On trouve de nombreuses zones humides à Saint-Sylvestre : ce sont des espaces naturels avec une importance écologique remarquable. Ruisseaux, vallons et vallées constituent principalement cet écosystème. La carte suivante s'appuie sur les travaux de l'établissement public du bassin de la Vienne, qui étudie la continuité écologique à échelle de bassin.



Les zones humides à Saint-Sylvestre sont des lieux de concentration des écoulements superficiels. Vallées, vallons et dépressions topographiques sont classés comme « zones humides ».

Les zones humides sont importantes pour la fonction hydraulique/hydrologique, grâce à leur capacité à réduire les effets des crues. Ce sont aussi des zones qui fonctionnent comme des filtres naturels, et qui ont donc une forte capacité épuratrice. Ce sont enfin des réservoirs de biodiversité, qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales spécifiques à ces milieux.

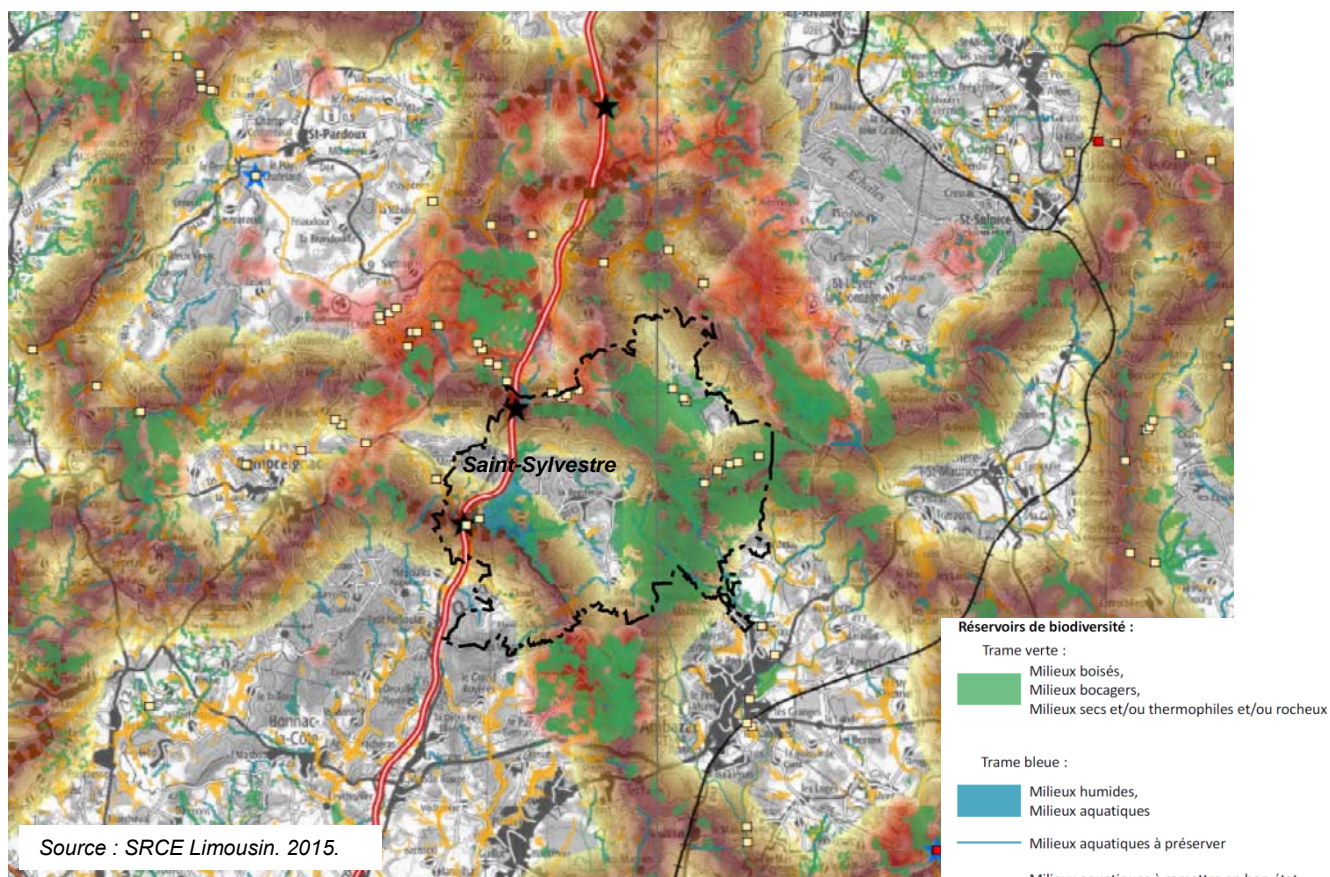
La majorité des zones humides communales sont constituées de boisements à forte naturalité et de prairies humides naturelles à joncs. Des tourbières, landes humides et bas marais acides sont identifiés. L'abandon pastoral qui conduit à une recolonisation par les bois constitue une menace pour le maintien de ces milieux.

2.2.5. TRAME VERTE ET BLEUE

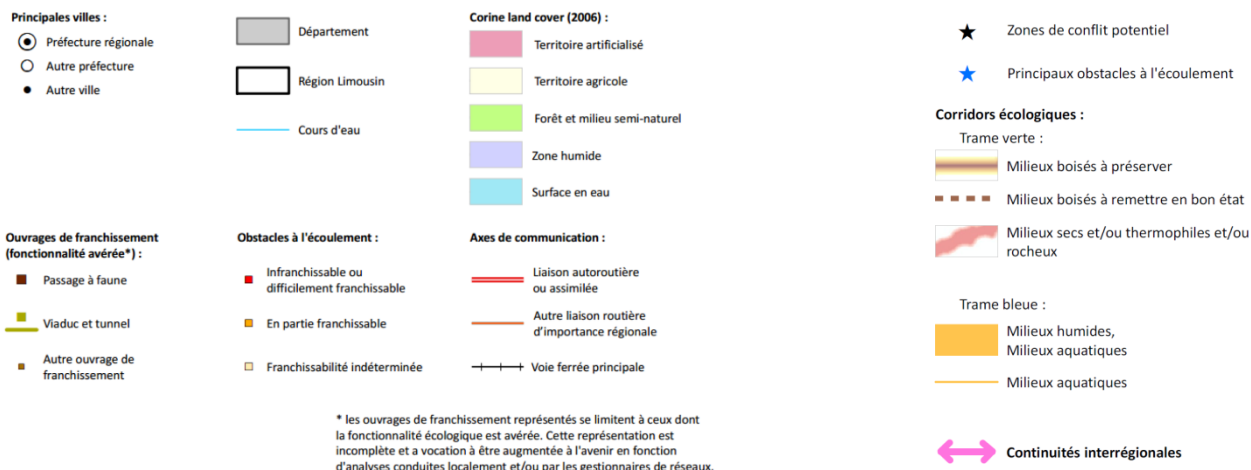
La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re) constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, ... Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). **La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.**

Schéma régional de cohérence écologique

Le schéma régional de cohérence écologique de la région Limousin a été adopté le 2 décembre 2015. Il place la commune à un nœud de corridors de la trame verte, principalement pour les milieux boisés. L'étang de la Cruzille est identifié en tant que réservoir de biodiversité de la trame bleue, sur un corridor des milieux boisés.

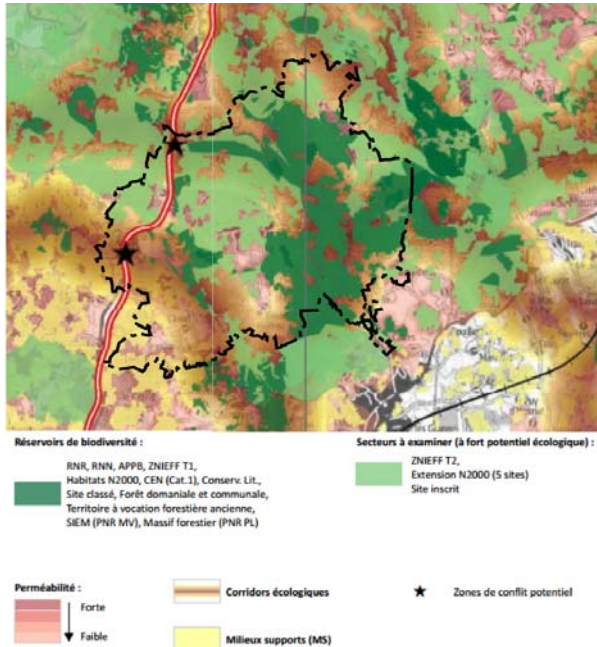


Informations générales



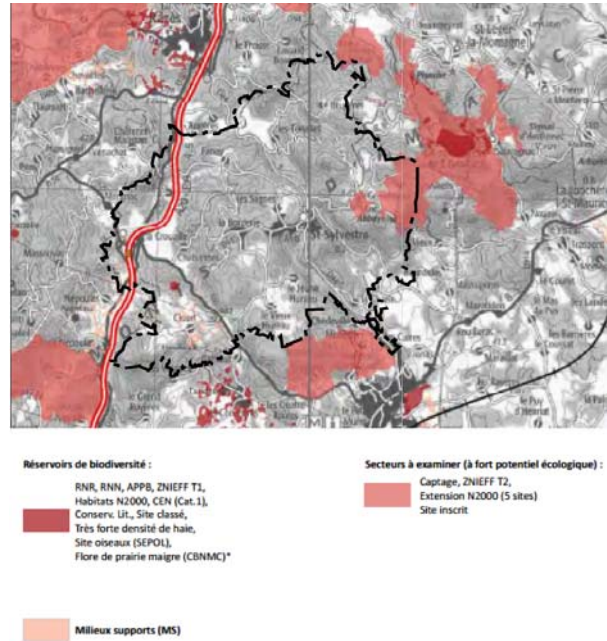
Sous trame des milieux boisés

Le réservoir de biodiversité est étendu sur la moitié est du territoire et autour de l'étang de la Cruzille, où dominant des mélanges de futaies de feuillus et taillis et des futaies mixtes. A l'exception de l'extrémité sud-ouest, l'ensemble du secteur est boisé et connecté avec d'autres ensembles boisés des monts d'Ambazac. L'A20 représente une coupure forte à l'ouest.



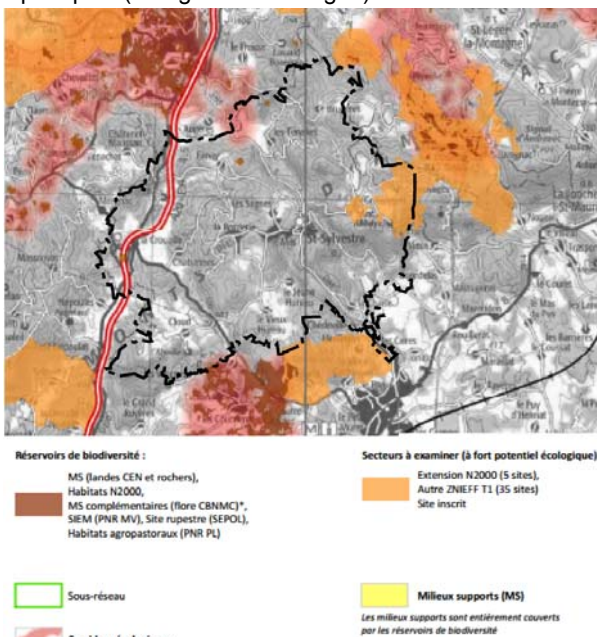
Sous trame des milieux bocagers

Le réservoir de biodiversité est ponctuel entre l'étang de la Cruzille et le hameau de Cloud. Le milieu est boisé. Au sud, les haies sont liées aux chemins convergents à Cloud, dans un secteur de cultures et prairies. Dans l'est, secteur des Sauvages, elles sont liées aux chemins et ponctuellement à la présence de prairies, imbriquées avec des boisements.



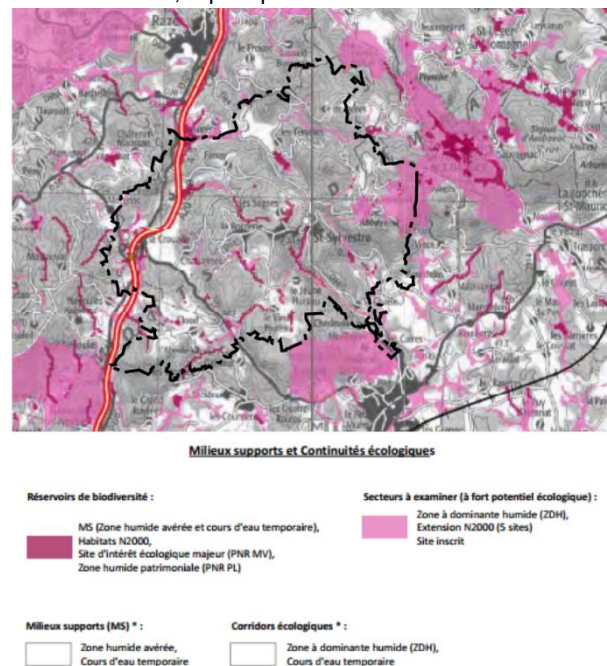
Sous trame des milieux secs, thermophiles et rocheux

Le réservoir de biodiversité est situé dans l'environnement de l'étang de Gouillet, qui est un obstacle au déplacement des espèces liées à ces milieux. Dans l'est, secteur des Sauvages, les milieux sont imbriqués avec les milieux boisés, humides et aquatiques (étangs des Sauvages).



Sous trame des milieux humides

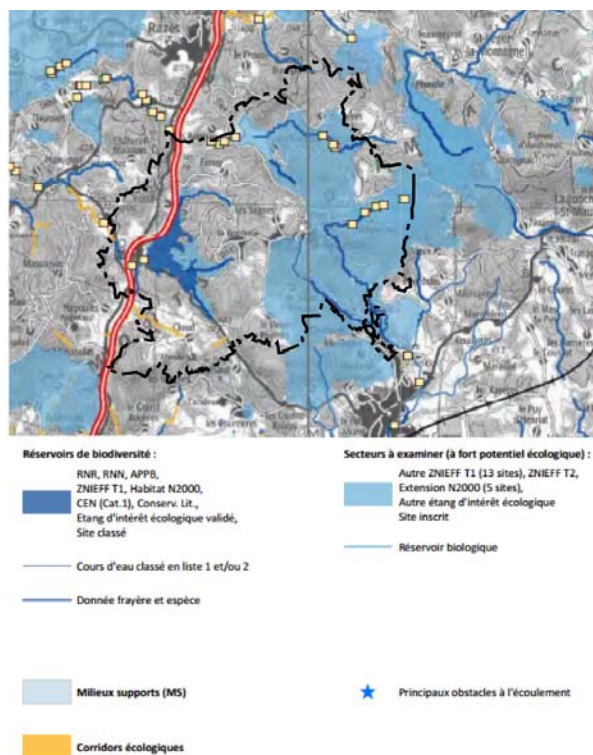
Les réservoirs principaux sont situés en queue d'étangs et le long de cours d'eau, notamment ruisseau des Sagnes, ruisseau au sud du bourg conduisant au Beuvreix sur Ambazac, ruisseaux faisant le lien entre des étangs au sud-ouest de la commune. Dans l'est, secteur des Sauvages, les milieux sont imbriqués avec les milieux secs, aquatiques et boisés.



Sous trame des milieux aquatiques

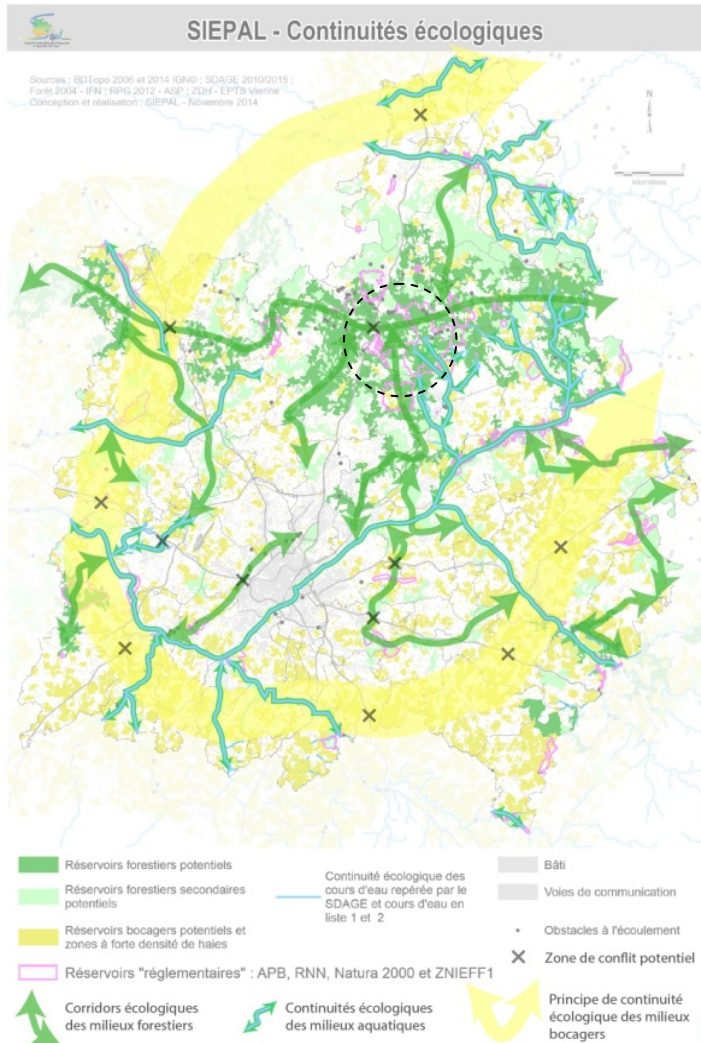
Le réservoir de biodiversité recouvre l'étang de la Cruzille et sa marge terrestre est. Les deux bras de vallées conduisant au Beuvreix sur Ambazac (vallée des Bros et vallée du bourg) sont également identifiés, comme le ruisseau de Guimbert au nord, qui conduit à l'étang de Gouillet. Des ouvrages constituent des obstacles aux continuités, notamment des digues. Depuis juin 2017, les étangs de l'abbaye de Grandmont et leur réseau hydraulique à Saint-Sylvestre et Ambazac sont inscrits au titre des monuments historiques.

La moitié est du territoire est en secteur à fort potentiel.



Pour l'ensemble des sous-frames, l'A20 représente un obstacle aux continuités. C'est notamment le cas pour la sous-trame des milieux boisés. Deux zones de conflits sont identifiées, à la Cruzille (constructions et échangeur) et au nord long de l'A20 (autoroute).

Continuités écologiques sur la commune de Saint-Sylvestre : étude SIEPAL



Le SIEPAL a réalisé un travail de définition des continuités écologiques sur la commune de Saint-Sylvestre. Il confirme l'importance des réservoirs forestiers potentiels, en particulier les forêts de feuillus, et le caractère très ponctuel des réservoirs bocagers potentiels.

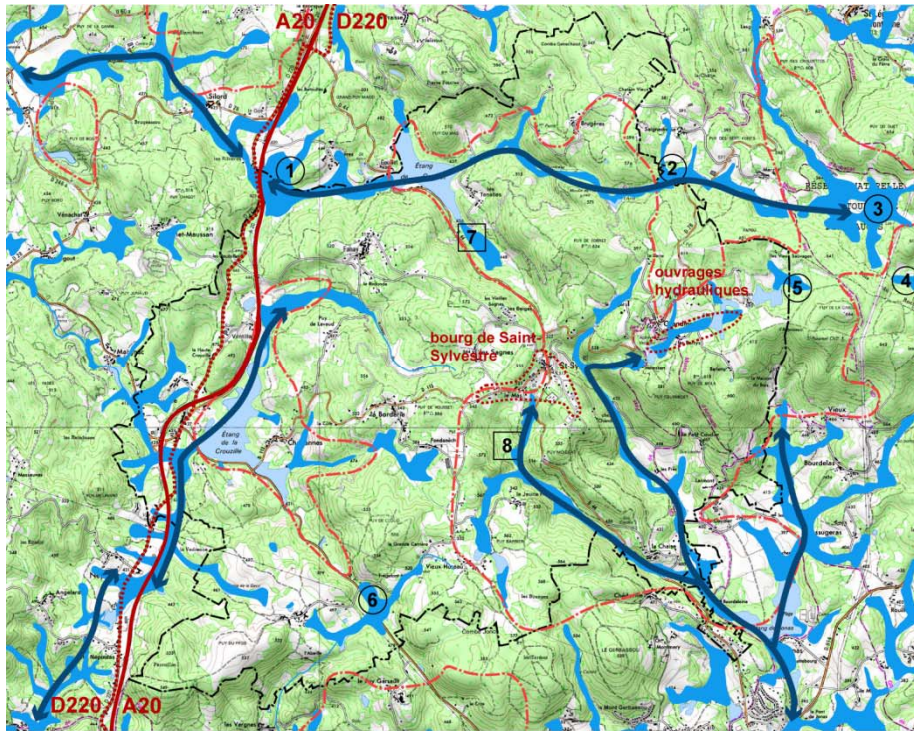
Les réservoirs forestiers potentiels traversent le territoire communal dans son ensemble, selon les grandes continuités est-ouest, et sud en direction d'Ambazac. Les milieux urbains constituent des éléments de fragmentation, principalement le bourg et des espaces agricoles dans sa continuité au nord.

Les milieux préférentiels pour la trame bleue sont constitués des étangs de la Crouzille et de Gouillet et de leurs extensions à dominante humide, et des deux bras à l'amont du ruisseau du Beuvreix. Les étangs appartiennent au bassin versant de la Gartempe, avec des écoulements en direction du nord-ouest.

Les deux bras à l'amont du ruisseau du Beuvreix sont sur le bassin versant du Taurion, avec des écoulements en direction du sud. Des ouvrages hydrauliques font obstacle à l'écoulement, notamment dans la partie amont du Beuvreix, au sud de Grandmont (digues et ouvrages hydrauliques des étangs du domaine des Sauvages).



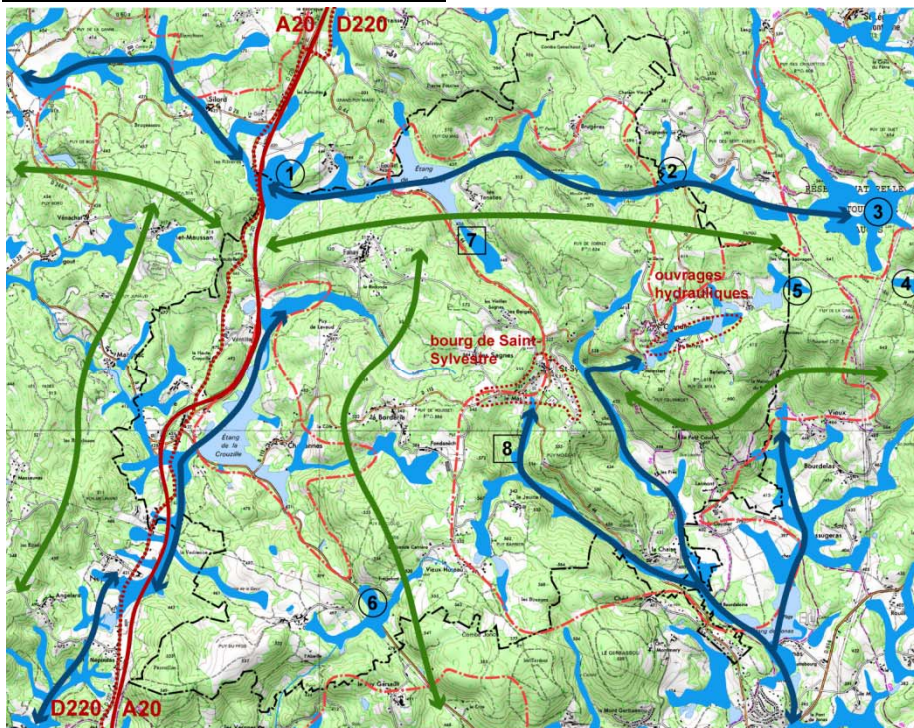
Schématisation de la trame bleue



La présence de nombreux étangs, ruisseaux et milieux humides sur le terrain donne de l'importance à la trame bleue et aux écosystèmes aquatiques liés. La ligne de partage des eaux, de direction approximative sud-ouest/nord-est, divise les écoulements des eaux superficielles vers le nord et le sud. On observe la direction des vallées nord-ouest/sud-est, en concordance avec les lignes de fracturation principales.

Il existe des éléments de fragmentation, qui peuvent empêcher les continuités naturelles. L'autoroute A20 est une infrastructure qui constitue un obstacle pour la continuité naturelle. La route départementale 220 est un élément potentiel de fragmentation. Elle est parallèle à l'A20. Les autres départementales ont des emprises limitées et un caractère montagnard et végétalisé qui limite la fragmentation. Le bourg a peu d'épaisseur mais il est étiré, il constitue un élément de fragmentation potentiel.

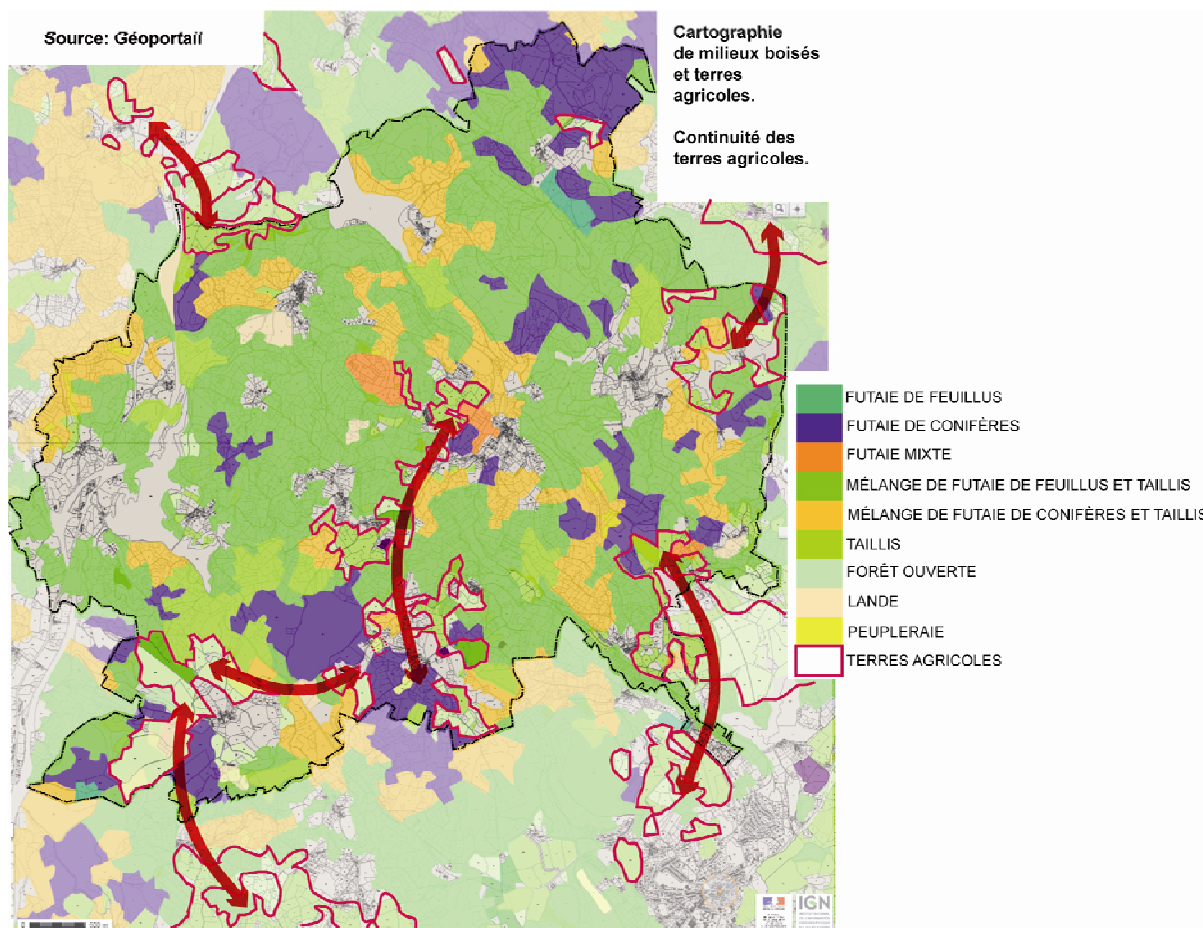
Schématisation de la trame verte et bleue



La commune est incluse dans une grande trame verte régionale passant par les Monts d'Ambazac. Elle est connectée aux communes proches notamment au sud et à l'est, avec Ambazac et Saint-Léger-le-Montagne. A l'ouest, l'A20 n'offre pas de réelle perméabilité et la D220 qui lui est globalement parallèle renforce le phénomène de compartimentage.

L'importance des boisements produit un milieu globalement fermé, où les milieux ouverts ou linéaires sont liés aux étangs et ponctuellement aux cours d'eau. C'est un espace à préserver, avec des enjeux forts pour les milieux boisés sur une grande partie du territoire, les milieux humides dans les vallées, les milieux aquatiques autour de l'étang de la Cruzille et des vallées à l'aval du bourg conduisant au Beuvreix.

2.2.6. CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DES TERRES AGRICOLES



Les milieux naturels forestiers sont majoritaires : 79% de la surface communale est occupée par des terrains naturels-forestiers. Les exploitations agricoles sont désormais peu nombreuses. Quatre agriculteurs, un exploitant de centre équestre et deux apiculteurs sont recensés à Saint-Sylvestre.

Les terres agricoles occupent plutôt la partie sud de la commune. On trouve des petits noyaux agricoles isolés sur la partie nord-ouest et est de la commune. La continuité agricole s'organise de manière générale vers la périphérie et hors la commune. On remarque un lien entre le changement de lithologie/topographie et le développement de l'agriculture. Là où il existe des affleurements de roches métamorphiques, les terres agricoles sont plus nombreuses.

On peut voir qu'il existe un lien entre la disposition des terres agricoles et les formations récentes de remplissage (vallons, vallées, zones topographiques basses en général), qui sont également en concordance avec la fracturation géologique.

2.2.7. RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DOMAINE DES SAUVAGES

Extrait de la Demande de classement en Réserve Naturelle Régionale, janvier 2012 :

« Le domaine des Sauvages constitue une propriété d'environ 85 hectares. Situé à proximité de la réserve naturelle nationale de la Tourbière des Dauges, le domaine abrite un panel de milieux représentatifs des monts d'Ambazac, parmi lesquels certains sont de grand intérêt (tourbières hautes actives, formations à Nard, Gazons à Littorelle...).

En plus des espèces patrimoniales connues jusque là, les compléments d'inventaires menés en 2011 ont permis de recenser de nouveaux taxons à statuts. Outre l'aspect naturaliste, le domaine revêt un intérêt historique certain du fait du patrimoine bâti dont certains ouvrages sont l'œuvre des moines de l'Abbaye de Grandmont. »

Le classement de la réserve a été approuvé par le Conseil régional le 20 novembre 2015.

Plan de situation de la RNR du Domaine des Sauvages. Source : Dossier de Candidature, Espaces Naturels de Limousin.



2.2.8. SYNTHÈSE - PROSPECTIVE

Synthèse	Enjeux	Perspectives
<p>Occupation du sol - Prédominance des terrains forestiers et naturels, développement urbain et agricole limité</p>	Préservation des milieux naturels	
<p>Zones environnementales - Une ZNIEFF de type 2 et 4 ZNIEFF de type 1. Deux ZSC Natura 2000. Présence d'espèces en voie de disparition. Nombreuses espèces (plus de 90) animales et végétales protégées au plan national et régional</p>	<p>Prise en compte de la ZNIEFF de type 2 pour le développement urbain</p> <p>Préserver les milieux à forte valeur environnementale, notamment : tourbière, environnement des plans d'eau, sites à chauve-souris</p>	
<p>Trame verte et bleue - Trame bleue localisée au nord et sud-est. Carrefour de la trame verte dans la commune. Élément fragmentaire important : autoroute A20</p>	Préservation des continuités dans le PLU (valeur environnementale des Monts d'Ambazac)	Schéma régional de cohérence écologique adopté en 2016, modifié en 2017
<p>Continuité écologique des terres agricoles et milieux boisés - Développement agricole au sud de la commune. Noyaux isolés au nord et à l'est. Lien avec la fracturation / lithologie / topographie</p>	Préserver les espaces agricoles	
<p>Réserve naturelle régionale - Classement du Domaine des Sauvages à proximité du site Natura 2000</p>	Prise en compte par le PLU d'un milieu humide et tourbeux d'importance écologique	Mise en place d'un plan de gestion de la réserve, pour entretenir et restaurer le milieu



1 Caves et souterrains

Natura 2000 : « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac »



2

Les Sagnes : prairie humide semi-naturelle



3

Etang de Gouillet : milieu des rives amphibies sablonneuses



4

Les Beiges : terres agricoles en clairière



5

Les Sauvages : prairie humide et méso-hygrophile, fourrés



6

A20 : principal élément de la fragmentation du territoire



Zone à dominante humide

Source : établissement public du bassin de la Vienne

Réservoirs "réglementaires" et inventaires : APB, RNN, RNR, Natura 2000 et ZNIEFF type 1



8

Les Sauvages : ouvrages hydrauliques, étang avec végétation amphibie



7

Etang de la Cruzille : milieux des rives boisées et amphibies



9

Les Sauvages : prairie mésophile de fauche améliorée



10

Cloud : prairie fauchée, haies le long des chemins et boisements



11

Le Vieux Hureau - Frègfont : captage d'eau potable



12

Vallée aval du bourg : prairie humide à jonc en fond de vallée encaissée



13

Vallée des Bros : recolonisation par des arbres des milieux frais à humides



14

Vallée des Bros : prairie humide à jonc en fond de vallée encaissée

2.3. RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

2.3.1. RISQUES NATURELS

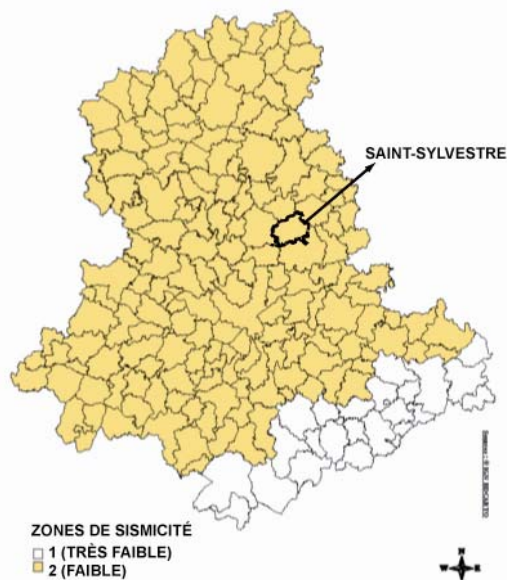
Risques sismiques

L'analyse de la sismicité historique, de la sismicité instrumentale et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une région, c'est-à-dire la probabilité qu'un séisme survienne.

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré à partir de l'étude de 7600 séismes. Ce classement est réalisé à l'échelle communale et a été entériné par deux décrets officiels datés du 22 octobre 2010 (2010-1254 et 2010-1255).

Le premier, relatif à la prévention du risque sismique, définit sur le territoire national 5 zones (1= très faible → 5= fort).

Le deuxième délimite les différentes zones de sismicité. Ainsi la majorité du département de la Haute-Vienne (177 communes) est classée en zone d'aléa faible, seules 24 communes de la bordure sud-est étant classées en zone d'aléa très faible.



Sismicité dans la région Limousin. Source: DREAL

Par ailleurs, des arrêtés définissent les règles de construction parasismique applicables aux bâtiments classés « à risque normal » (habitations, garages, ERP, écoles...). Les 177 communes en zone de sismicité 2 sont concernées par ces règles de construction et par l'Information Acquéreur Locataire. Saint-Sylvestre se situe dans une zone de sismicité type 2 (aléa faible), commune où s'applique l'obligation d'annexer un état de risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou location.

Radioactivité naturelle

Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre cube ($Bq.m^{-3}$) à plusieurs milliers de becquerels par mètre cube. Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentration mesurés dans les bâtiments, la teneur en uranium des terrains sous-jacents est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte (source : IRSN).

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire, et en particulier de leur concentration en uranium, rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et a permis d'établir une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain.

La cartographie du potentiel radon des formations géologiques, établie par l'IRSN, conduit à classer les communes en 3 catégories : potentiel moyen ou élevé, potentiel faible et potentiel faible avec des facteurs géologiques particuliers.

La commune de Saint-Sylvestre a un potentiel moyen ou élevé, localisé sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus élevées. Les formations concernées sont notamment celles constitutives des grands massifs granitiques français (massif armoricain, massif central...). Dans les communes à potentiel radon moyen ou élevé, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments de ces communes dépassent $100 Bq.m^{-3}$ et plus de 6% dépassent $400 Bq.m^{-3}$.

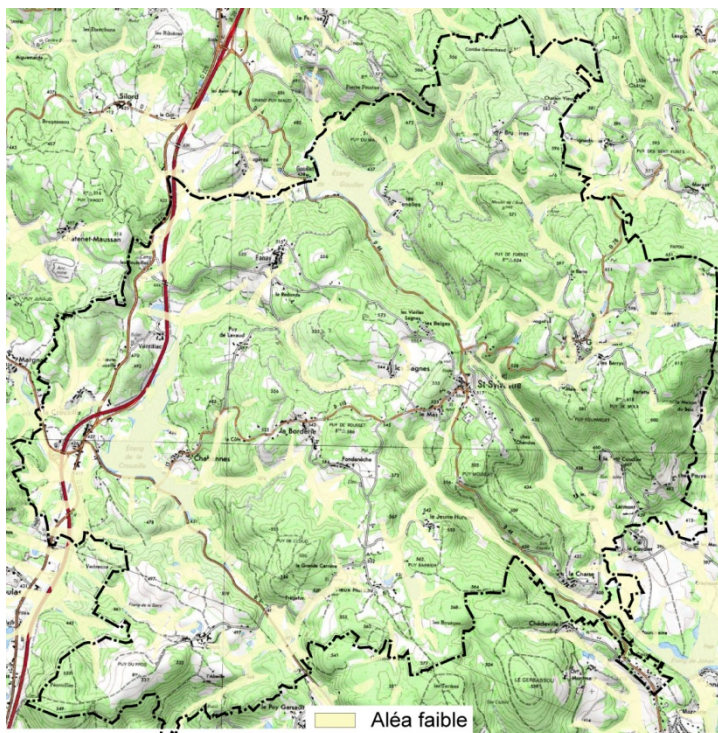
Un arrêté préfectoral instituant une servitude d'utilité publique sur l'ancien site du générateur de radon de Fanay, entre Fanay et les Rodondes, a été signé le 20 novembre 2014. Le seul usage autorisé est celui de terrain herbacé clôturé (parcelles E1 n°146 et 1038).

Risque de retrait-gonflement des argiles

En période humide, les argiles fixent l'eau provoquant une augmentation de leur volume. En période sèche, leur volume diminue. Cette alternance provoque un phénomène de « retrait-gonflement des argiles » qui peut entraîner des dégâts en surface au niveau des constructions. Quatre degrés permettent de hiérarchiser l'aléa (a priori nul, faible, moyen, fort).

L'aléa n'induit pas une interdiction de construire en soit. Néanmoins, les sites d'aléa les plus élevés sont à prendre en compte dans le choix des zones constructibles, car les désordres provoqués aux constructions représentent un coût financier élevé pour les propriétaires et les collectivités.

Une cartographie de cet aléa a été réalisée par le BRGM. L'aléa est faible sur la commune de Saint-Sylvestre et localisé dans les fonds de vallons.



Source : BRGM « argiles.fr »

Risque d'incendie

La commune de Saint-Sylvestre étant fortement boisée, le risque d'incendie ne peut pas être exclu mais il est faible en réalité. Le climat est de type tempéré humide caractérisé par la fraîcheur et des pluies abondantes. Il n'y a pas d'événements importants relevés sur la commune.

Risques d'inondation, de coulées de boues, de mouvements de terrain

La commune de Saint-Sylvestre se trouve au cœur des Monts d'Ambazac, et domine les vallées de la Gartempe, de la Couze et du Vincou au nord, et les vallées du Taurion et de la Vienne au sud. En outre, aucun cours d'eau important ne traverse son territoire. Le risque d'inondation est relativement restreint sur le territoire communal. Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) pour la commune de Saint-Sylvestre. Les risques de coulées de boues et de mouvements de terrain sont également restreints, du fait du fort recouvrement arbustif du territoire.

Deux arrêtés de catastrophe naturelle concernant la commune de Saint-Sylvestre ont été pris, en novembre 1982 et en décembre 1999, suite à des tempêtes de grande ampleur.

2.3.2. RISQUES TECHNOLOGIQUES - RISQUES INDUSTRIELS

Le risque industriel est soit chronique (formes de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la santé) soit accidentel (produits ou/et procédés dangereux susceptibles de provoquer un accident entraînant des conséquences immédiates graves).

Les principaux risques sont, selon la nature des produits et de l'activité, l'explosion (effets de surpression), l'incendie (rayonnement thermique et émission de fumées nuisibles ou toxiques) et la dissémination de produits toxiques dans l'environnement. Les conséquences de ces événements sont plus ou moins dramatiques, depuis les dégâts matériels, qui concernent une majorité d'accidents, jusqu'à la mort ou la blessure grave de personnes.

Dans la commune de Saint-Sylvestre se situe un établissement classé **SEVESO seuil haut**, catégorie la plus dangereuse selon la quantité totale de matières dangereuses, avec une réglementation spéciale (*source : DDRM Haute Vienne*).

L'établissement SEVESO seuil haut à Saint-Sylvestre

Il s'agit d'un dépôt d'explosifs implanté sur un terrain d'environ 43 hectares (à Brugères, nord-est de la commune), propriété de EPC France. Il emploie 11 personnes et sa fonction principale est l'entreposage et la distribution de produits explosifs pour les chantiers utilisateurs (mines, carrières et chantiers de travaux publics).

Le dépôt d'explosifs est classé en « Seveso 2 » (hauts risques). Il est par conséquent soumis aux mesures de sécurité et de procédure de la directive Seveso, ainsi qu'au régime d'autorisation « AS » (possibilité d'instaurer des servitudes d'utilité publiques). En outre, quelques propriétés de la société sont situées en dehors de ces limites.

L'Institut des Poudres et Explosifs a remis son avis sur l'étude des dangers en avril 2002. Le dossier relatif aux conditions à instaurer pour la maîtrise de l'urbanisation autour de cet établissement sur les communes de Saint-Sylvestre et Saint-Léger-la-Montagne est achevé, et l'enquête publique, afférente à cette procédure, s'est déroulée en mars 2004. Le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) a été approuvé en préfecture en avril 2004 (*Source : DRIRE Limousin*).

L'établissement comprend :

- un dépôt d'explosifs souterrain de 50 tonnes implanté sous une colline à environ 60 m de profondeur. On y accède par une galerie de 179 m, dont l'entrée se fait par une porte et un merlon de terre dans lequel est aménagée une chambre réceptrice de 36 m³ construite en béton armé. Il dispose également d'un quai de déchargement ;
- un dépôt aérien de 320 000 détonateurs, représentant au maximum 320 kg de matière active ;
- un bâtiment administratif regroupant les bureaux, vestiaires et sanitaires, ainsi qu'un local technique où sont stockés les produits inertes.

► L'environnement du site :

L'environnement du site est peu urbanisé. On y accède par un chemin privatif à partir de la route communale qui dessert les hameaux des Tenelles et Brugères. Les agglomérations les plus proches sont les villages de la Jonchère, Saint-Léger-la-Montagne et Razès, à environ 3 km.

Les habitations les plus proches sont situées dans les hameaux ou les fermes de Brugères (15 personnes à environ 450 m du débouché de la galerie, et 270 m au droit du dépôt principal). Plus loin, on trouve les hameaux de Combe Gènechaud (3 personnes), Châtain Vieux (2 personnes), Lavaud Bourgoin (15 personnes), Jalinour (2 personnes), le Fraisse (36 personnes) et les Tenelles (50 personnes), respectivement à 600, 800, 1200, 1400 et 1500 m environ du débouché de la galerie, dans des directions variées.

► La situation réglementaire

Le site est soumis à autorisation avec servitudes (régime AS, seuil 10 tonnes) au titre de la rubrique 1311 de la nomenclature des installations classées qui vise les stockages des explosifs.

Il relève également de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 (transposition en droit français de la directive « Seveso 2 ») relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à l'autorisation, modifié par l'arrêté du 29 septembre 2005.

► Description des risques présentés par l'établissement

Ce sont des risques liés au stockage et à la manutention de produits explosifs, qui présentent :

- **un risque d'explosion** : l'explosion va induire une onde de choc à l'origine des diverses lésions chez l'homme. De plus, l'explosion peut provoquer des lésions indirectes lorsque les individus sont frappés par des fragments de vitres, voire des effets mortels en cas de projection ou d'effondrement des structures porteuses. L'explosion peut être suivie par un incendie résiduel.
- **un risque d'incendie** : selon les matières pyrotechniques qui alimentent le feu, l'incendie peut être accompagné d'un rayonnement thermique, et d'un dégagement de fumée susceptible de contenir des composés toxiques dus à la décomposition des produits.

L'événement redouté est essentiellement l'explosion en masse de dépôts.

► Délimitation des périmètres de protection

Selon la nature de l'accident, le PPRT a prévu différents types de zonages de protection. Il existe cinq zones de protection. La première (Z1) est la plus proche du site SEVESO 2, donc la plus dangereuse. Les communes exposées sont : Saint-Sylvestre (partie nord-est), Saint-Léger-la-Montagne et Razès. **Les accidents considérés sont la détonation du magasin principal et la détonation du chargement maximal d'un camion.**

Phénomène dangereux	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5
Détonation du magasin principal (axe principal)	230m	369m	691m	1013m	2027m
Détonation du chargement maximal d'un camion	126m	202m	378m	554m	1109m

2.3.3. SOLS POLLUES

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- conserver la mémoire de ces sites ;
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

Cette banque de données BASIAS a pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions immobilières. Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de l'entreprise (s) connue (s)	Nom(s) usuelle(s)	Adresse	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
1	LIM8700159	Concession de St Sylvestre	Exploitation d'uranium des Augères	Augères	Augères	b07.21z	En activité	Inventorié
2	LIM8700157	Concession de St Sylvestre	Exploitation d'uranium de Fanay	Fanay	Fanay	b07.21z	En activité	Inventorié
3	LIM8700156	Concession de St Sylvestre	Exploitation d'uranium La Borderie	Laborderie (siège Fanay)	Laborderie (Siège Fanay)	b07.21z	En activité	Inventorié
4	LIM8700155	Concession de St Sylvestre	Recherche tungstène, exploitation uranium	La Crouzille	Crouzille (la)	b07.21z	Activité terminée	Inventorié
5	LIM8700173	Concession de St Sylvestre	Recherche d'étain, tungstène de La Crouzille	La Crouzille	Crouzille (la)	b07.29z	En activité	Inventorié
6	LIM8700176	Concession de St Sylvestre	Exploitation d'uranium et recherche de tungstène de La Crouzille	La Crouzille	Crouzille (la)	b07.21z	Activité terminée	Inventorié
7	LIM8700158	Concession St Sylvestre	Exploitation d'uranium Les Sagnes	Les Sagnes	Sagnes (les)	b07.21z	En activité	Inventorié
8	LIM8700161	Concession de St Sylvestre	Exploitation d'uranium des Tenelles	Les Tenelles	Tenelles (les)	b07.21z	Activité terminée	Inventorié

9	LIM8700180	Concession de St Sylvestre	Exploitation d'or, recherche d'or et d'arsenic de Maranas	Maranas (puits-Braud)	Maranas (Puits Braud)	b07.29z	Activité terminée	Inventorié
10	LIM8700162	Concession de St Sylvestre	Exploitation d'uranium de Ritord	Ritord	Ritord	b07.21z	En activité	Inventorié
11	LIM8700846	Concaud Maxime	Dépôt d'essence		RN 20	g47.30z v89.03z	Activité terminée	Inventorié

En général, ce sont des sites liés à l'activité d'extraction d'uranium, ou à d'autres activités minières. Toutefois, il faut remarquer la présence d'un ancien dépôt d'essence, géré par un particulier au niveau de l'autoroute A20.

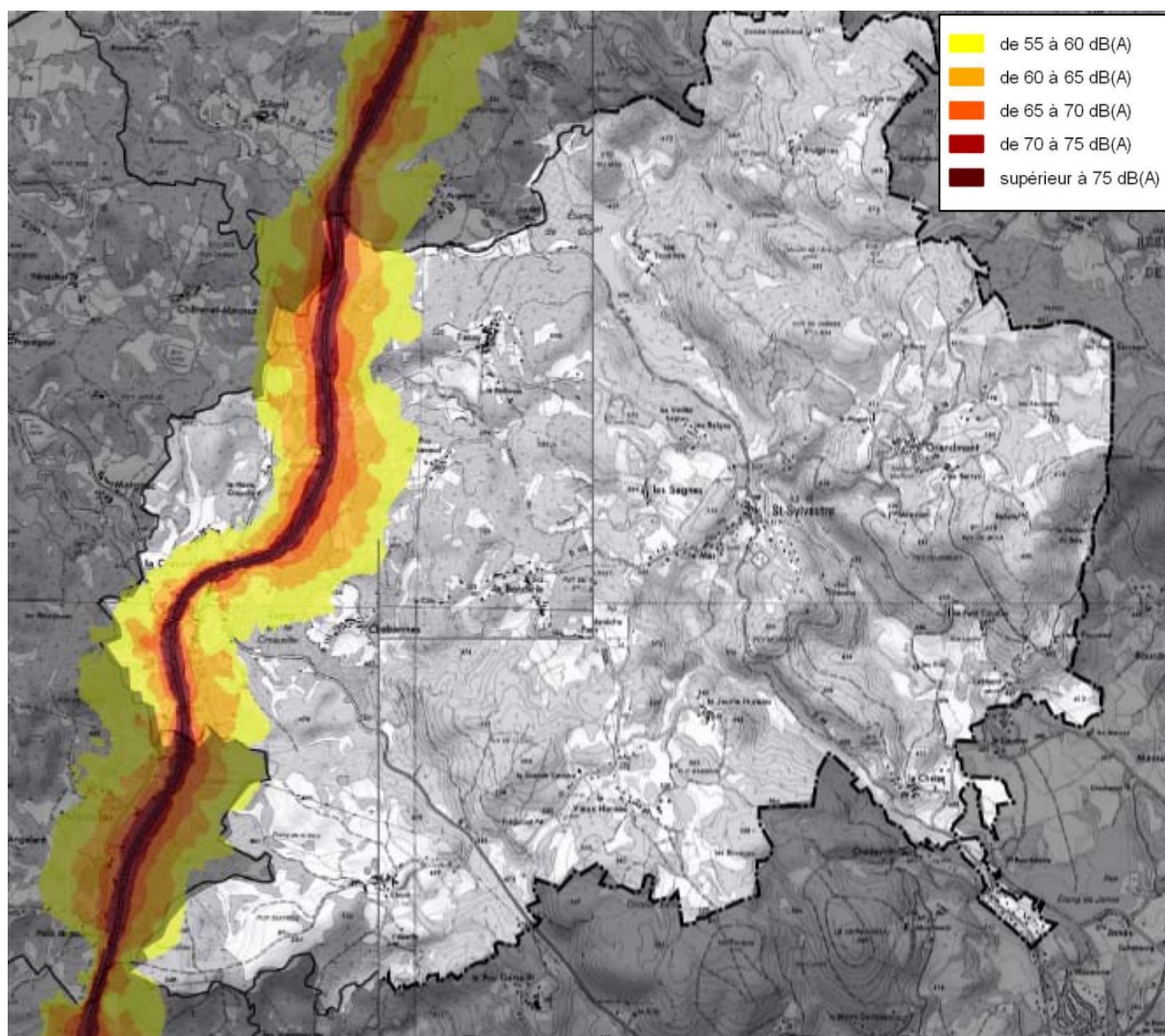
2.3.4. BRUIT

Le bruit fait partie intégrante de notre environnement. Au-delà d'un certain seuil, il se transforme en nuisance sonore et s'apparente même à une véritable pollution. En fonction de l'intensité, de la nature et de la durée des nuisances sonores, le bruit retentit sur l'état de santé.

En octobre 2003, le Ministère de l'Écologie a mis en place un Plan National d'action contre le Bruit. Ce plan prévoit notamment:

- une isolation phonique des logements proches des grands aéroports, axes routiers et ferroviaires ;
- une isolation acoustique des façades d'immeubles, des lieux collectifs (cantine, école, crèche, etc.) ;
- la destruction des pots d'échappement des deux roues non conformes.

Sources de bruit dans la commune de Saint-Sylvestre



La source importante de bruit est l'autoroute A20. Le reste du territoire est naturel, et l'arrêt des activités minières dans la région a également fait cesser les bruits qui l'accompagnaient.

Cette nuisance sonore est à prendre en compte pour le projet urbain. Les nouvelles constructions auront l'obligation d'installer des dispositifs isolants pour éliminer la pollution acoustique.

2.3.5. TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Ce risque peut survenir lors d'un accident, lorsque le transport est assuré par la route, les rails, les voies d'eau ou les canalisations. Les zones sensibles sont les grands axes de circulation, les zones fortement industrialisées et les secteurs où l'environnement présente une forte sensibilité. Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont les explosions, les incendies, les pollutions et les dispersions dans l'air. L'A20 est concernée par ce risque.

2.3.6. POLLUTION ATMOSPHERIQUE - QUALITE DE L'AIR

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air à Saint-Sylvestre. LIMAIR est une association en charge de mesurer, surveiller, modéliser, prévoir, ..., l'évolution de la qualité de l'air dans la région Limousin. Elle dispose de plusieurs stations de mesure de la qualité de l'air. La plus proche de Saint-Sylvestre est celle de Limoges.

La proximité géographique et l'homogénéisation de la pollution de l'air permettent de faire une extrapolation. Le rapport de l'année 2014 pour la ville de Limoges donne des bons résultats pour la qualité de l'air en général. Les divers polluants que l'on trouve dans l'air (NO₂, O₃, ...), sont toujours au-dessous du seuil permis par la législation. L'unique source de pollution de l'air est l'autoroute A20.

Registre Français des Émissions Polluantes (IREP)

La direction générale de la prévention des risques du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie recense les principaux rejets et transferts de polluants dans l'eau, l'air, les déchets déclarés par certains établissements, à savoir :

- les principales installations industrielles ;
- les stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents habitants ;
- certains élevages.

La commune de Saint-Sylvestre n'accueille pas d'établissements polluants. A proximité de Saint-Sylvestre on trouve différents établissements, notamment :

- AREVA Mines : site industriel de Bessines et station de Bellezane (extraction de minerais d'uranium et thorium). Pollution des eaux (la Gartempe) et milieux naturels ;
- SAS Abattoirs de Bessines : transformation et conservation de la viande de boucherie. Pollution atmosphérique ;
- Elringklinger Meillor SAS à Nantiat : fabrication d'autres machines d'usage général. Production de déchets dangereux.

2.3.7. POLLUTION DES SOURCES D'EAU POTABLE, PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DES EAUX



La commune de Saint-Sylvestre est alimentée en eau potable par trois captages, dont deux se trouvent sur le territoire communal. Il s'agit :

- du puits du Vieux Hureau ;
- du captage de la Chaise (sur la photo).

Les périmètres de protection de ces ouvrages ont été définis par un avis hydrogéologique en février 2006. La procédure de Déclaration d'Utilité Publique est en cours.

L'analyse sur le site de la Chaise (Frégefont) réalisée en février 2019 par l'ARS conclut que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (température, chlore, paramètres microbiologiques, caractéristiques organoleptiques, équilibre calco-carbonique, minéralisation, paramètres azote et phosphore).

Les étangs de La Crouzille et de Gouillet constituent des réserves d'eaux brutes pour l'alimentation en eau potable de la ville de Limoges. Les périmètres de protection de ces plans d'eau ont été définis par un avis hydrogéologique en février 1998. L'analyse sur l'étang de la Crouzille réalisé en janvier 2019 par l'ARS conclut que l'eau brute utilisée pour la production d'eau d'alimentation est conforme aux références en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (température, hydrocarbures polycycliques aromatiques).

2.3.8. DECHETS

La communauté de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion gère en régie directe la collecte des déchets ménagers et des déchetteries.

Il existe deux points de collecte pour le tri sélectif, au bourg et à la Crouzille.

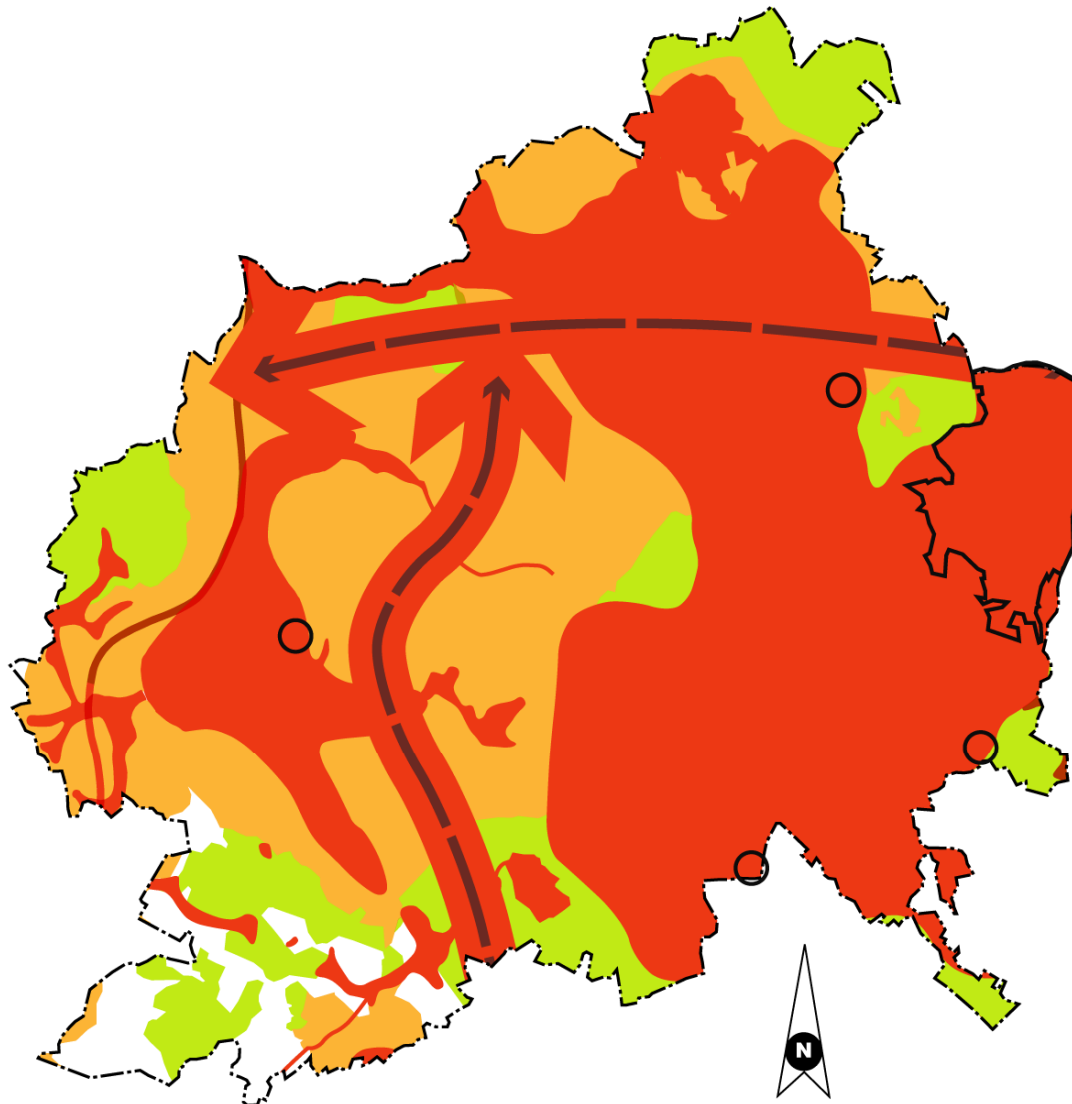
Le syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (SYDED) du département de la Haute-Vienne, regroupe la totalité des collectivités territoriales de la Haute-Vienne, hors Communauté d'Agglomération de Limoges. Il a pour mission la prise en charge de la partie traitement des déchets ménagers et assimilés en Haute-Vienne.

Saint-Sylvestre ne dispose pas de déchetterie directement sur le territoire communal. La déchetterie la plus proche est située à Ambazac.

2.3.9. SYNTHÈSE - PROSPECTIVE

Synthèse	Enjeux	Perspectives
Risques naturels - Radioactivité naturelle dangereuse sur la commune. Risque de feu. Pas de plan de prévention des risques d'inondation sur la commune	Prévention et protection contre le gaz radon naturel	
Risques technologiques - Site classé SEVESO 2. Risque d'explosion et incendie	Assurer l'éloignement des tiers des zones à risque	
Sols pollués - Inventaire des sites BASIAS : principalement des anciennes activités minières	Informers les pétitionnaires à l'occasion des mutations foncières et des permis de construire	
Bruit et pollution atmosphérique - Sources de bruit et de pollution localisées autour de l'autoroute A20. Constructions conditionnées à l'isolation phonique	Limiter les nouvelles habitations dans les secteurs exposés autour de l'A20	
Pollution des sources d'eau potable - Deux sources actives (puits du Vieux Hureau et captage de la Chaise). Pas de périmètres de protection, haute sensibilité aux pollutions superficielles	Restrictions de construction dans l'environnement des captages	Etablissement des périmètres de protection autour des captages d'eau potable
Déchets - Déchetterie intercommunale située dans la commune d'Ambazac	-	

CARTE DE SYNTHESE SUR L'ENVIRONNEMENT



- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu faible
- dont corridor écologique

Sites Natura 2000 sur Saint-Sylvestre :

- Mines de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac
- Tourbière de la source du ruisseau des Dauges

Enjeu fort	Site NATURA 2000, ZNIEFF type 1, corridor écologique et autoroute A20 (fragmentation de la continuité écologique), zone humide, site SEVESO 2, projet des périmètres de protection des captages communaux
Enjeu moyen	Autoroute A20 (nuisances sonores), périmètres de protection immédiat et rapproché des prises d'eau de la ville de Limoges, parcelle AREVA Mines
Enjeu faible	ZNIEFF type 2, tissu urbain, périmètre de protection éloigné des prises d'eau de la ville de Limoges zone sensible de prise d'eau, sud-ouest du territoire à dominante agricole (faible par rapport à l'environnement)